Parlement européen
2024-2029

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2025/2008(INI)

15.4.2025

AMENDEMENTS
1 - 264

Projet de rapport
Hildegard Bentele
(PE768.143v01-00)

Avenir du secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques dans l'Union européenne: mettre la recherche à contribution, stimuler l'innovation et accroître la compétitivité
(2025/2008(INI))

Amendement 1
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui établit que la définition de la politique de santé, y compris les considérations éthiques liées à la biologie et à la médecine, reste de la compétence exclusive des États membres,

Or. en

Amendement 2
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport d'Enrico Letta sur l'avenir du marché unique,

Or. en

Amendement 3
Morten Løkkegaard, Sigrid Friis, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions

intitulée «Une vision pour l'agriculture et l'alimentation Œuvrer ensemble pour un secteur agricole et alimentaire européen attractif pour les générations futures» (COM/2025/75 final),

Or. en

Amendement 4
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les articles 2 et 3 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui garantissent le droit à la vie et le droit au respect de l'intégrité physique et mentale, notamment dans le cadre de la médecine et de la biologie, et en particulier le respect du consentement libre et éclairé de la personne concernée,

Or. en

Amendement 5
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration universelle des Nations unies sur le génome humain et les droits de l'homme,

Or. en

Amendement 6

Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport d'Enrico Letta du 18 avril 2024 intitulé «Much more than a market»,

Or. en

Amendement 7
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2023/2413 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 modifiant la directive (UE) 2018/2001, le règlement (UE) 2018/1999 et la directive 98/70/CE en ce qui concerne la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, et abrogeant la directive (UE) 2015/6525 du Conseil (la directive sur les énergies renouvelables),

Or. en

Amendement 8
Sigrid Friis

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 11 décembre 2019

intitulée «Le pacte vert pour l'Europe» (COM(2019)0640),

Or. en

Amendement 9
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2024/825 du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2024 modifiant les directives 2005/29/CE et 2011/83/UE pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition verte grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et grâce à une meilleure information,

Or. en

Amendement 10
Sigrid Friis

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'Union du 4 septembre 2024 intitulé «Strategic Dialogue of the Future of EU Agriculture: A shared prospect for farming and food in Europe»,

Or. en

Amendement 11
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions intitulée «Une vision pour l'agriculture et l'alimentation Œuvrer ensemble pour un secteur agricole et alimentaire européen attractif pour les générations futures» (COM/2025/75 final),

Or. en

Amendement 12
Anthony Smith

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la Convention (nº 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 et la Convention (nº 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 de l'Organisation internationale du Travail,

Or. en

Amendement 13
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Le pacte pour une industrie propre: une feuille de route commune pour la compétitivité et la décarbonation» (COM(2025)85 final),

Or. en

Amendement 14
Anthony Smith

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la Convention (nº 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 et la Convention (nº 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 de l'Organisation internationale du Travail,

Or. en

Amendement 15
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Visa 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions intitulée «Une boussole pour la compétitivité de l'UE» (COM(2025)30 final),

Or. en

Amendement 16
Anthony Smith

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-A. considérant que si la biotechnologie et la production de produits biologiques offrent des possibilités d'avancées majeures dans de nombreux domaines industriels, elles suscitent également des inquiétudes de taille en matière de santé et d'éthique; que le principe de précaution doit être respecté;

Or. en

Amendement 17
Anthony Smith

Proposition de résolution
Considérant -A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-A bis. considérant que la biotechnologie et la production de produits biologiques présentent un risque de marchandisation et de privatisation de la nature et du vivant; que l'innovation dans ce secteur doit être au service des besoins de la société plutôt que de la maximisation des profits; que la recherche, le développement et le marketing de techniques ou produits susceptibles de susciter des inquiétudes en matière d'éthique ainsi que la privatisation du vivant doivent faire l'objet d'un débat démocratique associant l'ensemble de la société civile européenne, dont les organisations syndicales;

Or. en

Amendement 18
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par ***une*** productivité très ***élevée*** et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;	A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***la biotechnologie, qui, selon la définition de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), désigne l'application de la science et de la technologie à des organismes vivants, de même qu'à leurs composantes, produits et modélisations, pour modifier des matériaux vivants ou non-vivants aux fins de la production de connaissances, de biens et de services; que la production de produits biologiques n'est pas clairement définie, mais pourrait être comprise au sens de l'utilisation de la biotechnologie ou d'autres technologies, telles que des processus mécaniques, chimiques ou thermiques, en vue de fabriquer des bioproduits; que la biotechnologie et la production de produits biologiques sont d'importants facilitateurs de la bioéconomie dans son ensemble; que ce*** secteur se caractérise par ***des taux d'emploi et de*** productivité très ***élevés*** et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire***; que la biotechnologie peut contribuer à renforcer l'autonomie stratégique, la***

résilience et la circularité de l'Union en réduisant la dépendance de l'industrie à l'égard des intrants d'origine fossile et d'autres dépendances externes, y compris dans le secteur agroalimentaire, et contribuer à la souveraineté alimentaire de l'Union et à la compétitivité du secteur agricole; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies ***ainsi qu'une stratégie actualisée pour la bioéconomie***;

Or. en

Amendement 19
Morten Løkkegaard, Olivier Chastel, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Yvan Verougstraete, Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation ***industrielle***, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que ***le secteur de*** la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif	A. considérant que ***le Parlement européen salue l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies à venir, car*** le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, ***de sciences du vivant,*** de ***production et de*** transformation ***industrielles***, de production durable de produits biologiques***, d'énergie*** ainsi que de sécurité alimentaire; que la biotechnologie ***et les biosolutions peuvent contribuer à réduire les dépendances***

aux biotechnologies;	***externes de l'Union; que le secteur de la biotechnologie*** et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers***, à des conditions de marché inéquitables*** et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;

Or. en

Amendement 20
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;	A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies; ***que de telles innovations ont les meilleures chances de réussir sur le marché lorsqu'elles respectent les principes de circularité, l'efficacité des ressources et les limites planétaires;***

Or. en

Amendement 21
Sigrid Friis

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;	A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que ***la biotechnologie peut contribuer à réduire les dépendances externes de l'Union, y compris dans le secteur agroalimentaire, et contribuer à la souveraineté alimentaire de l'Union; que*** le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;

Or. en

Amendement 22
Anthony Smith

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques ***fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé***; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;	A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques ***ne dispose toujours pas d'un cadre réglementaire cohérent et favorable au développement de son plein potentiel, tout en garantissant le respect des principes de précaution et le contrôle démocratique***; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;

Or. en

Amendement 23
Letizia Moratti

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très ***élevée*** et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de	A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité***, une croissance et un taux d'emploi*** très ***élevés*** et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de

production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;	santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;

Or. en

Amendement 24
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ce secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur ***inachevé***; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;	A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ce secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur ***encore en développement***; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;

Or. en

Amendement 25
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ce secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;	A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de l'Europe; que ce secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques***, d'agriculture*** ainsi que de sécurité alimentaire; que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;

Or. en

Amendement 26
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de	A. considérant que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques de l'Union figure parmi les dix secteurs technologiques stratégiques pour la compétitivité, la sécurité économique et la durabilité de

l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions de pointe compétitives à l'échelle mondiale ***en matière de soins de santé, de transformation industrielle, de production durable de produits biologiques ainsi que de sécurité alimentaire;*** que le ***secteur de*** la biotechnologie et de la production de produits biologiques ***fait encore face à des obstacles réglementaires et financiers et à un marché intérieur inachevé; que la Commission doit présenter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies;***	l'Europe; que ***ce*** secteur se caractérise par une productivité très élevée et qu'il fournit des solutions compétitives à l'échelle mondiale; que le ***cadre actuel ne comprend pas une définition juridique de*** la biotechnologie et de la production de produits biologiques ***qui reflète l'ensemble de la chaîne de production, la diversité des techniques concernées ainsi que les nouvelles possibilités offertes par les avancées scientifiques et technologiques***;
	Or. en

Amendement 27
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les industries de la biotechnologie et de la production de produits biologiques ont été à la pointe du développement et du déploiement d'innovations révolutionnaires dans le domaine des soins de santé, telles que les vaccins à ARN messager; que les procédés biotechnologiques peuvent être utilisés pour fabriquer des principes pharmaceutiques actifs et des intrants essentiels à la fabrication de médicaments; que la biotechnologie est déjà appliquée tout au long de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire dans divers aspects de l'agriculture animale et végétale et, indirectement, via son rôle dans des activités telles que la gestion des déchets; que la biotechnologie peut renforcer la résilience des forêts et que, dans le cas de la fabrication de produits biologiques, le secteur forestier

peut offrir des matières premières produites de manière durable, renouvelables et recyclables qui peuvent être utilisées dans des produits, des matériaux et des applications innovants et à haute valeur ajoutée; que des matières premières d'origine biologique, telles que la biomasse durable, les déchets recyclés et le CO_2 capté à partir de sources biogéniques, pourraient être utilisées comme matières premières de substitution aux fins de la fabrication de polymères, de plastiques, de solvants, de peintures, de détergents, de cosmétiques et de produits pharmaceutiques, et ainsi contribuer à la réduction des émissions, à l'utilisation efficace des ressources et à l'autonomie stratégique; que l'Union pourrait encourager davantage la demande du marché et l'adoption par le marché de bioproduits et de biomatériaux durables, par exemple au moyen de marchés pilotes, de marchés publics ou d'exigences minimales en matière de contenu;

Or. en

Amendement 28
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la biotechnologie peut être définie comme l'application de principes scientifiques et techniques aux organismes vivants ou à leurs composants dans le but de mettre au point des produits ou des procédés utiles; qu'elle englobe des domaines tels que la génétique, la microbiologie, la biochimie et l'ingénierie, et qu'elle est appliquée dans de nombreux secteurs, notamment la

santé, l'agriculture et l'industrie;

Or. en

Amendement 29
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que la fabrication de produits biologiques, en tant que domaine spécialisé de la biotechnologie, désigne l'utilisation de systèmes biologiques pour produire des matériaux et des produits fonctionnels sur le plan biologique destinés à diverses applications, notamment dans les secteurs pharmaceutique, agricole et industriel; qu'elle englobe des procédés tels que la culture cellulaire, la fermentation microbienne, la synthèse enzymatique ou l'assemblage de composants biologiques en structures complexes; que la fabrication de produits biologiques découle des progrès de la biotechnologie, y compris la manipulation directe du matériel génétique, ouvrant ainsi la voie à des applications innovantes dans de multiples domaines;

Or. en

Amendement 30
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

A quater. considérant que la fabrication de produits biologiques nécessite des investissements significatifs dans des infrastructures hautement spécialisées, telles que des biobanques, des laboratoires de culture cellulaire, des plateformes d'impression 3D biocompatible, des bioréacteurs, des systèmes de contrôle automatisés et robotisés, des technologies d'imagerie et de caractérisation avancées, des dispositifs de confinement biologique et de biosécurité, ainsi que des unités de production certifiées pour un usage clinique et industriel;

Or. en

Amendement 31
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quinquies. considérant que la fabrication de produits biologiques recouvre un ensemble de techniques et d'applications qui nécessitent un contrôle bioéthique rigoureux; que ces techniques supposent des pratiques ayant d'importantes implications éthiques, telles que la création de chimères humain-animal, l'utilisation préventive de certains organismes génétiquement modifiés, l'amélioration génétique, l'utilisation de cellules souches embryonnaires ou pluripotentes humaines, les gamètes synthétiques, ainsi que l'édition du génome germinal; que les États membres peuvent se réserver le droit d'adopter des mesures plus strictes fondées sur leurs choix souverains en matière de bioéthique; que ces choix nationaux, fondés sur la bioéthique, ne devraient pas

être considérés comme des obstacles au développement industriel de l'Union ni comme des atteintes à l'espace européen de la recherche;

Or. en

Amendement 32
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais qu'il lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissement*** et commercialiser de nouvelles technologies; que les longues procédures d'autorisation poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance;	B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais qu'il lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissements*** et commercialiser de nouvelles technologies; que les longues procédures d'autorisation poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance; ***que la communication intitulée «Building the future with nature: Boosting Biotechnology and Biomanufacturing in the EU» (Construire l'avenir avec la nature: stimuler la biotechnologie et la fabrication de produits biologiques dans l'Union) définit une série de propositions de mesures, notamment la promotion de la recherche et de l'innovation, l'amélioration de l'accès au financement, la stimulation de la demande, la simplification du cadre réglementaire et le renforcement des compétences spécialisées; que la transition de la recherche fondamentale vers l'innovation appliquée dans le domaine de la biotechnologie et de la fabrication de produits biologiques nécessite une coopération étroite entre les***

chercheurs universitaires, les acteurs industriels et les décideurs publics;

Or. en

Amendement 33
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais ***qu'il*** lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, ***attirer les investissement et commercialiser*** de nouvelles technologies; que ***les longues procédures d'autorisation poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance***;	B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais ***que son potentiel reste inexploité, car il*** lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, ***l'attraction d'investissements, la pénétration du marché et l'adoption*** de nouvelles technologies; que ***la fragmentation est aggravée par des incertitudes réglementaires, notamment une classification inappropriée, qui faussent le traitement réglementaire et l'accès au marché***; ***qu'il est nécessaire de prendre des mesures urgentes, pertinentes et cohérentes au cours des prochaines années afin de faire de l'Europe un acteur de premier plan à l'échelle mondiale dans le domaine des biotechnologies et des sciences du vivant, avec un niveau de changement audacieux, soutenu par une procédure régulière, accompagnée de contrôles de compétitivité et d'un financement adéquat;***

Or. en

Amendement 34
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais qu'il lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissement*** et commercialiser de nouvelles technologies; que les longues procédures d'autorisation poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance;	B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais qu'il lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissements*** et commercialiser de nouvelles technologies; que ***le Parlement européen a demandé que le budget de l'Union consacré à la recherche soit doublé; que les investissements privés européens dans la recherche, le développement et l'innovation sont à la traîne par rapport à ceux d'autres grandes économies; que la promotion des investissements dans des installations de démonstration et de production commerciale pionnières peut accélérer la commercialisation des innovations européennes; que*** les longues procédures d'autorisation poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance;

Or. en

Amendement 35
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques***, mais qu'il lui manque un*** cadre d'orientation	B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques***; qu'un*** cadre d'orientation ***davantage*** coordonné

suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissement*** et commercialiser de nouvelles technologies***;*** que les ***longues*** procédures d'autorisation ***poussent*** les promoteurs de projets hors de l'Union et ***entravent*** le déploiement industriel et la croissance;

est nécessaire pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissements*** et commercialiser de nouvelles technologies***,*** ***lequel doit respecter les principes de précaution, garantir l'application de normes élevées en matière d'environnement et d'éthique et présenter une utilité publique***; que les procédures d'autorisation ***anormalement longues, principalement dues à des capacités administratives insuffisantes, peuvent pousser*** les promoteurs de projets hors de l'Union et ***entraver*** le déploiement industriel et la croissance; ***qu'en outre, ces procédures peuvent être améliorées à des fins de clarté et d'efficacité sans pour autant compromettre les garanties essentielles pour la santé, la biodiversité et la responsabilité démocratique;***

Or. en

Amendement 36
Anthony Smith

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais qu'il lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissement*** et commercialiser de nouvelles technologies; ***que les longues procédures d'autorisation poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance;***	B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais qu'il lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissements*** et commercialiser de nouvelles technologies;

Or. en

Amendement 37
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais ***qu'il lui manque un*** cadre ***d'orientation*** suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissement*** et commercialiser de nouvelles technologies; que les longues procédures d'autorisation poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance;	B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais ***qu'un*** cadre suffisamment coordonné ***est nécessaire*** pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissements*** et commercialiser de nouvelles technologies; que les longues procédures d'autorisation poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance***, ce qui met en péril cette position d'acteur de premier plan***;

Or. en

Amendement 38
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Christophe Grudler, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais qu'il lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissement*** et commercialiser de nouvelles technologies; que les longues procédures d'autorisation poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la	B. considérant que l'Union est une figure de proue mondiale en ce qui concerne la recherche et la capacité de production de produits biologiques, mais qu'il lui manque un cadre d'orientation suffisamment coordonné pour accroître efficacement l'innovation, attirer les ***investissements*** et commercialiser de nouvelles technologies; que les longues procédures d'autorisation***, notamment en ce qui concerne les délais d'approbation,*** poussent les promoteurs de projets hors de

croissance;	l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance;

Or. en

Amendement 39
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union possèdent de vastes zones maritimes encore sous-exploitées, qui présentent une biodiversité exceptionnelle et un fort potentiel d'innovation; que les biotechnologies marines offrent des possibilités uniques en matière de développement économique, de durabilité environnementale et d'autonomie stratégique, notamment dans les secteurs pharmaceutique et de l'aquaculture, des applications cosmétiques et dans les chaînes de valeur basées sur les algues; que le développement d'une stratégie d'innovation souveraine et locale dans les RUP est essentiel pour créer des emplois qualifiés et renforcer la cohésion territoriale;

Or. en

Amendement 40
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les procédures

d'autorisation longues et complexes pour le développement, la commercialisation et l'importation de produits biotechnologiques constituent un désavantage concurrentiel pour les opérateurs de l'Union, poussent les promoteurs de projets hors de l'Union et entravent le déploiement industriel et la croissance; qu'il est urgent de revoir les procédures réglementaires existantes en matière d'autorisation des produits biotechnologiques afin de garantir que l'Europe reste compétitive à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 41
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de disposer de chaînes de valeur des matières premières et de capacités de fabrication solides en Europe afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en produits essentiels et d'atténuer le risque de pénurie, par exemple en ce qui concerne les médicaments essentiels;

Or. en

Amendement 42
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste fragmenté; que les ***prix élevé*** de l'énergie et ***la faible disponibilité de matières premières indispensables limitent*** la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience de la chaîne d'approvisionnement sont ***essentielles*** pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers;	C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste fragmenté ***et principalement limité à l'échelle nationale***; que les ***coûts élevés*** de l'énergie et ***le faible accès à des investissements et à des marchés appropriés pourraient présenter un défi qui limiterait*** la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience***, la circularité et le caractère durable*** de la chaîne d'approvisionnement sont ***essentiels*** pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers***, pour moderniser et décarboner l'industrie européenne, pour protéger l'environnement et pour renforcer la biodiversité et les fonctions des écosystèmes***;

Or. en

Amendement 43
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste fragmenté; que les prix ***élevé*** de l'énergie et la faible disponibilité de matières premières indispensables limitent la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience de la chaîne d'approvisionnement sont	C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste fragmenté; que les prix ***élevés*** de l'énergie et la faible disponibilité de matières premières indispensables limitent la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer ***et à se déployer à grande échelle***; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience de la

essentielles pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers;	chaîne d'approvisionnement***, dont la disponibilité des matières premières,*** sont essentielles pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers;

Or. en

Amendement 44
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste fragmenté; que les prix ***élevé*** de l'énergie ***et la faible disponibilité de matières premières*** indispensables limitent la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience de la chaîne d'approvisionnement sont essentielles pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers;	C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste fragmenté; que les prix ***élevés*** de l'énergie***, la charge réglementaire et les obstacles entravant l'accès à des matières premières et à des composants*** indispensables limitent la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience de la chaîne d'approvisionnement sont essentielles pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers;

Or. en

Amendement 45
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-	C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-

risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste fragmenté; que ***les prix élevé de l'énergie et la faible disponibilité de matières premières indispensables limitent la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience de la chaîne d'approvisionnement sont essentielles pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers***;	risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste fragmenté; que ***le capital-investissement est essentiel pour les entreprises du secteur, cette dépendance étant particulièrement forte pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les jeunes pousses, mais qu'il reste actuellement insuffisant pour répondre pleinement à leurs besoins***;

Or. en

Amendement 46
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste ***fragmenté***; que les prix ***élevé*** de l'énergie et la faible disponibilité de matières premières indispensables limitent la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience de la chaîne d'approvisionnement sont essentielles pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers;	C. considérant que l'écosystème européen de l'investissement et du capital-risque dans la biotechnologie et la production de produits biologiques reste ***moins compétitif que dans certains pays tiers***; que les prix ***élevés*** de l'énergie et la faible disponibilité de matières premières indispensables limitent la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience de la chaîne d'approvisionnement sont essentielles pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers;

Or. en

Amendement 47
Anthony Smith

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les organismes du secteur public fournissent les infrastructures et le soutien nécessaires au développement durable de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; que les instituts de recherche publics et les universités jouent un rôle essentiel dans la promotion de la recherche fondamentale nécessaire au secteur; que les autorités de réglementation publiques ainsi que les agences pour la protection de l'environnement sont des organismes essentiels pour garantir le respect des normes environnementales et sociales; que les institutions publiques doivent être dotées des ressources nécessaires, notamment humaines et financières, pour remplir leur mission dans des délais qui facilitent le développement du secteur;

Or. en

Amendement 48
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. que les charges réglementaires coûteuses, les prix élevés de l'énergie et les obstacles qui entravent l'accès à des matières premières indispensables limitent la capacité des jeunes pousses et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) à se développer; que la capacité de production de produits biologiques et la résilience de la chaîne d'approvisionnement sont essentielles

pour réduire la dépendance à l'égard des acteurs de pays tiers; que, parallèlement, des chaînes d'approvisionnement mondiales efficaces, y compris des partenariats stratégiques avec des acteurs fiables à l'échelle mondiale, sont tout aussi essentielles pour garantir un accès stable aux ressources indispensables, éviter les ruptures d'approvisionnement et favoriser l'innovation continue dans les technologies essentielles;

Or. en

Amendement 49
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Olivier Chastel, Sigrid Friis, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. souligne l'importance d'accroître l'utilisation de matières premières d'origine biologique et durables dans le cadre de la solution visant à atteindre une industrie sans produits chimiques ni plastiques d'ici 2050; souligne le potentiel de la biotechnologie pour transformer l'industrie du raffinage et de la chimie en l'orientant vers la production de produits biologiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre les objectifs climatiques de l'Union;

Or. en

Amendement 50
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la Commission devrait présenter une stratégie actualisée pour la bioéconomie d'ici la fin de 2025; que les cadres réglementaires actuels de l'Union ne tiennent pas spécifiquement compte des spécificités des produits d'origine biologique;

Or. en

Amendement 51
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que la demande en biomasse pourrait augmenter à l'avenir, ce qui souligne l'importance de veiller à ce que des critères de durabilité adéquats et cohérents soient mis en place afin de garantir la production et la transformation durables de la biomasse qui n'est pas encore couverte par les critères de durabilité existants de l'Union;

Or. en

Amendement 52
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que la mobilisation d'investissements privés et publics dans des installations de démonstration et de production commerciale, premières du genre, revêt une importance cruciale pour

accélérer la commercialisation des innovations européennes dans les bio-industries;

Or. en

Amendement 53
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques ***divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique et ralentit*** l'accès des solutions innovantes ***au marché***; que les sas réglementaires ***devraient*** être étendus afin de garantir que les technologies émergentes ***suivent un mode*** de développement ***clair***; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie;	D. considérant que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à ***la*** biotechnologie et à la production de produits biologiques ***doivent être adaptés aux besoins spécifiques du secteur, tout en conservant suffisamment de similitudes pour garantir la sécurité juridique et une application cohérente dans l'ensemble du marché intérieur, permettant ainsi*** l'accès ***à*** des solutions innovantes; que les sas réglementaires ***pourraient*** être étendus afin de garantir que les technologies émergentes ***disposent d'environnements d'essai adéquats avant d'investir pleinement dans des voies*** de développement ***spécifiques***; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie; ***que toute législation doit inclure des garanties environnementales et de durabilité solides afin de veiller à ce que les avancées biotechnologiques ne mettent en péril ni l'intégrité écologique ni la santé humaine;***

Or. en

Amendement 54
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. ***considérant*** que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique et ralentit l'accès des solutions innovantes au marché; que les sas réglementaires devraient être étendus afin de garantir que les technologies émergentes suivent un mode de développement clair; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de ***cette industrie***;	D. ***considérant que la biotechnologie et la production de produits biologiques sont réglementées par de nombreux cadres réglementaires différents;*** que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique et ralentit l'accès des solutions innovantes au marché***; que l'application du droit de l'Union, telle que la procédure de reconnaissance mutuelle, reste incohérente entre les États membres***; que les sas réglementaires devraient être étendus afin de garantir que les technologies émergentes suivent un mode de développement clair; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de ***ces industries***;

Or. en

Amendement 55
Sigrid Friis

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les cadres	D. considérant que les cadres

réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique et ralentit l'accès des solutions innovantes au marché; que les sas réglementaires devraient être étendus afin de garantir que les technologies émergentes suivent un mode de développement clair; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie;	réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique et ralentit l'accès des solutions innovantes au marché***; qu'il convient d'envisager des optimisations administratives des processus d'autorisation de l'Union pour les innovations, y compris dans le règlement relatif aux nouveaux aliments (2015/2283)***; que les sas réglementaires devraient être étendus afin de garantir que les technologies émergentes suivent un mode de développement clair; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie;

Or. en

Amendement 56
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique et ralentit l'accès des solutions innovantes au marché; que les sas réglementaires devraient être étendus afin de garantir que les technologies émergentes suivent un mode de développement clair; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un	D. considérant que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique et ralentit l'accès des solutions innovantes au marché***; qu'il convient d'aborder de toute urgence la question des longues procédures d'autorisation, notamment en ce qui concerne les délais d'approbation, et d'y remédier afin de pouvoir rivaliser avec les délais en***

acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie;	***vigueur en dehors de l'Union***; que les sas réglementaires devraient être étendus afin de garantir que les technologies émergentes suivent un mode de développement clair; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie;

Or. en

Amendement 57
Anthony Smith

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique ***et ralentit l'accès des solutions innovantes au marché; que les sas réglementaires devraient être étendus afin de garantir que les technologies émergentes suivent un mode de développement clair***; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie;	D. considérant que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie;

Or. en

Amendement 58
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique et ralentit l'accès des solutions innovantes au marché; que les sas réglementaires devraient être ***étendus*** afin de garantir que les technologies émergentes suivent un mode de développement clair; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie;	D. considérant que les cadres réglementaires de l'Union relatifs à biotechnologie et à la production de produits biologiques divergent selon les secteurs, ce qui crée une insécurité juridique et ralentit l'accès des solutions innovantes au marché; que les sas réglementaires devraient être ***conçus*** afin de garantir que les technologies émergentes suivent un mode de développement clair; qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, qui prendrait la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, devrait être dûment justifié en recourant à des exemples concrets de lacunes et d'insuffisances et en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette industrie;

Or. en

Amendement 59
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la proposition législative à venir en matière de biotechnologie ne doit pas être fondée uniquement sur des considérations de politique industrielle et de compétitivité, mais doit également tenir pleinement compte de l'ensemble de la réglementation et des principes

bioéthiques en vigueur dans l'Union et dans ses États membres; qu'un tel cadre doit notamment inclure le strict respect des règles régissant les organismes génétiquement modifiés (OGM), l'interdiction de certaines pratiques biotechnologiques jugées incompatibles avec la dignité humaine, des garanties concernant la manipulation d'embryons humains et de cellules germinales, une réglementation relative à l'utilisation des cellules souches et des gamètes synthétiques, des procédures d'autorisation préalable pour les applications cliniques et médicales, des obligations de transparence, des exigences en matière de protection des données génétiques, ainsi que le respect global des droits fondamentaux tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que les États membres doivent conserver le droit d'adopter des mesures plus restrictives dans le domaine de la bioéthique, sans que ces mesures soient considérées comme des obstacles au fonctionnement du marché intérieur ou au développement de la stratégie industrielle de l'Union;

Or. en

Amendement 60
Adam Jarubas

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que, dans un contexte d'augmentation de la résistance aux antimicrobiens, l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies devrait reconnaître les traitements de substitution et innovants et soutenir la clarté juridique ainsi que l'harmonisation des voies

d'innovation et d'accès au marché, par exemple dans le cas des bactériophages, qui constituent une classe clé d'agents biologiques présentant un fort potentiel pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, soutenir les thérapies de précision ciblant le microbiome, permettre une lutte biologique verte dans l'alimentation et l'agriculture, et contribuer aux stratégies de biosécurité et de durabilité de l'Union;

Or. en

Amendement 61
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'un cadre réglementaire efficace pour la conduite de la recherche clinique est essentiel pour la compétitivité des aspects les plus innovants du secteur pharmaceutique et biotechnologique de l'Union; que l'absence d'harmonisation et de rationalisation des normes divergentes appliquées par les autorités compétentes des États membres ralentit l'évaluation des demandes relatives à des études cliniques multinationales et rend le processus plus onéreux et fastidieux;

Or. en

Amendement 62
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'il convient de renforcer davantage la sensibilisation et l'acceptation par le public dans l'Union de la biotechnologie et des produits issus de la biotechnologie;

Or. en

Amendement 63
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les aspects éthiques de la biotechnologie doivent faire l'objet d'une surveillance étroite; que la société civile joue un rôle crucial dans l'élaboration de politiques responsables et éthiques en matière de biotechnologie et peut servir de passerelle entre les communautés techniques, les parties prenantes concernées et le grand public; que le rôle de la société civile est essentiel pour garantir la confiance de la population, promouvoir les considérations éthiques et protéger la santé humaine et l'environnement; qu'un dialogue régulier et une consultation inclusive des parties prenantes sont importants pour garantir la prise en considération des aspects éthiques dans les politiques liées à la biotechnologie;

Or. en

Amendement 64
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution

Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que le fondement éthique de l'Union doit reposer sur des valeurs fondamentales telles que l'inviolabilité de la dignité humaine, l'intégrité de la personne, la primauté de l'être humain sur le seul intérêt de la science ou de la société, l'interdiction du clonage reproductif et des pratiques eugéniques, l'exigence du consentement libre et éclairé pour toute intervention médicale, l'interdiction de faire du corps humain et de ses parties une source de profit financier, la non-brevetabilité du vivant et le rejet de toute discrimination fondée sur les caractéristiques génétiques;

Or. en

Amendement 65
Anthony Smith

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant qu'une nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union sous la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies devrait inclure un chapitre social ambitieux afin de tenir compte des défis auxquels les travailleurs seront confrontés; que des emplois de qualité, de bonnes conditions de travail et des salaires décents seront essentiels pour soutenir les travailleurs pendant la transition dans ce secteur émergent; que les organisations syndicales et les instruments de négociation collective ont un rôle essentiel à jouer pour garantir le développement durable du secteur dans un environnement hautement concurrentiel;

Or. en

Amendement 66
Anthony Smith

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que tout soutien public aux entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques devrait être subordonné au respect de conditions sociales et environnementales strictes, ainsi qu'à l'interdiction des licenciements et de la distribution de dividendes excessifs aux actionnaires;

Or. en

Amendement 67
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que les États membres disposent d'une marge de manœuvre importante dans l'application et l'interprétation des principes bioéthiques; que toute réglementation future dans le domaine de la biotechnologie doit respecter pleinement ces principes fondamentaux tout en permettant le progrès scientifique et le développement industriel;

Or. en

Amendement 68
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que l'ingénierie de l'ADN et des organismes est de plus en plus réalisée dans des biofonderies automatisées, qui génèrent une multitude de données et permettent d'améliorer les conceptions et les connaissances sur les fonctions biologiques;

Or. en

Amendement 69
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que l'intégration harmonieuse de données provenant de sources disparates, notamment génomiques, protéomiques et cliniques, ainsi que l'interopérabilité sont nécessaires pour permettre aux systèmes d'intelligence artificielle (IA) de fournir des informations pertinentes;

Or. en

Amendement 70
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que le croisement entre l'intelligence artificielle (IA) et la biotechnologie dans le secteur de la santé peut stimuler l'innovation dans le domaine de la médecine personnalisée et de la découverte de médicaments, apportant ainsi des avantages pour la santé et l'environnement; que l'intégration de l'IA dans la biotechnologie pose également des défis éthiques, qu'il convient de relever afin de garantir une innovation responsable et des avantages pour la société; que les principales préoccupations portent sur la confidentialité et la sécurité des données, car les systèmes d'IA traitent souvent des données génétiques et médicales sensibles et que, par conséquent, un cadre éthique solide est nécessaire pour protéger les droits des personnes et maintenir la confiance de la population; que toute utilisation de données à caractère personnel et non personnel doit faire l'objet de mesures strictes de pseudonymisation et d'anonymisation, respectivement;

Or. en

Amendement 71
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant D septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D septies. considérant que le cadre réglementaire actuel de l'Union ne traite pas de manière adéquate les risques, les perspectives et les responsabilités en évolution liés à la manipulation, au commerce et à la synthèse de matériel biologique, en particulier dans le contexte

de la biologie synthétique et de la biotechnologie fondée sur l'IA; qu'il n'existe actuellement aucune réglementation universelle à portée obligatoire obligeant les entreprises actives dans la synthèse d'acides nucléiques à contrôler leurs commandes; que cette lacune en matière de sécurité doit être comblée par l'Union et grâce à une coopération internationale; que l'absence de normes applicables met la société en danger et place les entreprises soucieuses de la sécurité dans une situation de désavantage concurrentiel;

Or. en

Amendement 72
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Considérant D octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D octies. considérant que, pour garantir des conditions de concurrence équitables et une innovation responsable, le financement de la recherche par l'Union devrait être subordonné au respect de normes de biosécurité clairement définies et vérifiées par des tiers;

Or. en

Amendement 73
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Sous-titre 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne qu'il importe d'assurer la

cohérence et la complémentarité de toutes les législations susceptibles d'avoir une incidence sur la croissance des entreprises européennes actives dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en évitant de dupliquer les efforts déjà déployés dans d'autres cadres; invite la Commission à accompagner le futur acte législatif relatif aux biotechnologies d'une explication sur son interaction avec d'autres initiatives législatives et non législatives pertinentes;

Or. en

Amendement 74
Morten Løkkegaard, Yvan Verougstraete, Olivier Chastel, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Sous-titre 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite la Commission à définir la biotechnologie et la production de produits biologiques, conformément à la définition de la biotechnologie donnée par l'OCDE: l'application de la science et de la technologie aux organismes vivants, ainsi qu'à leurs parties, produits et modèles, afin de modifier des matériaux vivants ou non vivants pour la production de connaissances, de biens et de services;

Or. en

Amendement 75
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*

1. met en avant l'engagement du Parlement en faveur du principe «un ajout, un retrait» et du principe de simplification; demande que l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies soit accompagné d'une analyse d'impact, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation;	1. ***salue la nouvelle réglementation à l'échelle de l'Union, sous la forme d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies, visant à remédier aux lacunes et insuffisances dans la législation existante et sa mise en œuvre, et ce en prêtant une attention particulière aux spécificités de l'industrie;*** met en avant l'engagement du Parlement en faveur du principe «un ajout, un retrait» et du principe de simplification; demande que l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies soit accompagné ***de contrôles de compétitivité, portant notamment sur les propositions faisant actuellement l'objet de la procédure de codécision ainsi que*** d'une analyse d'impact, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation; ***demande que les contrôles et évaluations tiennent compte de l'incidence sur les PME, les jeunes pousses et les entreprises en expansion;***
	Or. en

Amendement 76
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***met en avant l'engagement du Parlement en faveur du principe «un ajout, un retrait» et du principe de simplification;*** demande que l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies soit accompagné d'une analyse d'impact, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation;	1. demande que l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies soit accompagné d'une analyse d'impact, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation; ***demande qu'un chapitre social ambitieux soit inclus dans l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies afin de tenir compte des nombreux défis auxquels les travailleurs***

	seront confrontés dans ce secteur, tels que la nécessaire mise à niveau des compétences dans les secteurs de pointe, les lieux de travail potentiellement dangereux où le respect de normes plus élevées en matière de santé et de sécurité au travail doit être garanti ainsi que l'importance de bonnes conditions de travail et de salaires décents afin de garantir l'attractivité du secteur;

Or. en

Amendement 77
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***met en avant l'engagement du Parlement en faveur du principe «un ajout, un retrait» et du principe de simplification; demande que l'acte*** législatif européen relatif aux biotechnologies ***soit accompagné*** d'une analyse d'impact***, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation***;	1. ***invite la Commission à envisager de proposer un acte*** législatif européen relatif aux biotechnologies ***ayant une large portée et couvrant un éventail complet de secteurs utilisant des applications biotechnologiques et des technologies de production de produits biologiques afin d'en exploiter pleinement le potentiel; invite la Commission à adopter une législation européenne cohérente dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; souligne que les nouvelles propositions législatives doivent être conformes aux principes d'amélioration de la réglementation et veiller à ce que toute nouvelle mesure soit accompagnée*** d'une analyse d'impact;

Or. en

Amendement 78
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***met en avant l'engagement du Parlement en faveur du principe «un ajout, un retrait» et du principe de simplification***; demande que l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies soit accompagné d'une analyse d'impact, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation;	1. ***avance que la biotechnologie et la production de produits biologiques sont des secteurs industriels nouveaux et que le régime réglementaire doit être suffisamment souple pour permettre leur développement tout en offrant des garanties suffisantes en matière de sécurité et de sûreté***; demande que l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies soit ***fondé sur des règles simples et claires et*** accompagné d'une analyse d'impact, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation ***ainsi que d'un avis du conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique***;

Or. en

Amendement 79
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. met en avant l'engagement du Parlement en faveur du principe «un ajout, un retrait» et du principe de simplification; demande que l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies soit accompagné d'une analyse d'impact, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation;	1. met en avant l'engagement du Parlement en faveur du principe «un ajout, un retrait» et du principe de simplification***; demande dès lors, dans la mesure où il est proposé d'adopter un acte législatif européen relatif aux biotechnologies comme annoncé par la Commission, que soient présentés les actes législatifs qui peuvent être abrogés, simplifiés ou rationalisés ou dont la charge administrative peut être allégée***; demande que l'acte législatif européen relatif aux

biotechnologies soit accompagné d'une analyse d'impact, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation;

Or. en

Amendement 80
Dimitris Tsiodras

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. met en avant l'engagement du Parlement en faveur du principe «un ajout, un retrait» et du principe de simplification; demande que l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies soit accompagné d'une analyse d'impact, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation;	1. met en avant l'engagement du Parlement en faveur du principe «un ajout, un retrait» et du principe de simplification; demande que l'acte législatif européen relatif aux biotechnologies soit accompagné d'une analyse d'impact***, portant sur l'ensemble du cycle de vie et de l'écosystème de la biotechnologie***, d'une évaluation de ses coûts et d'une évaluation exhaustive menée par le comité d'examen de la réglementation;

Or. en

Amendement 81
Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. invite la Commission à fixer une définition de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que la définition de la biotechnologie soit alignée sur celle de l'OCDE, qui se présente comme suit: l'application de la science et de la

technologie aux organismes vivants, ainsi qu'à leurs parties, produits et modèles, pour modifier des matériaux vivants ou non vivants aux fins de la production de connaissances, de biens et de services; précise que la définition de la production de produits biologiques doit, quant à elle, présenter un caractère neutre du point de vue de la technologie, de manière à englober largement la production de matériaux et de produits d'origine biologique, y compris, mais sans pour autant s'y limiter, la production par des processus thermiques, chimiques ou mécaniques;

Or. en

Amendement 82
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne qu'une cartographie des principales chaînes de valeur industrielles basées sur la biotechnologie est essentielle pour recenser les goulets d'étranglement et les inefficacités systémiques qui entravent la biotechnologie et la production de produits biologiques; rappelle qu'une telle évaluation devrait servir de base solide à l'acte législatif relatif aux biotechnologies, pour lui permettre de remédier efficacement à ces contraintes et de rationaliser les processus réglementaires;

Or. en

Amendement 83
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie ***et de la production de produits biologiques***» ***afin d'assurer l'alignement et la coordination entre tous les domaines politiques ayant une incidence sur le secteur***; ***recommande de créer des conditions-cadres assurant une adoption rapide et efficace de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en particulier dans les domaines qui présentent des effets directs et positifs pour les citoyens et les patients dans l'ensemble de l'Union;***

Or. en

Amendement 84
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la ***future*** stratégie européenne pour les sciences du vivant, en	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour ***à venir*** de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la stratégie européenne pour les sciences du vivant,

vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;

l'acte législatif sur l'économie circulaire, l'acte législatif en faveur de l'innovation et le pacte pour une industrie propre récemment adopté ainsi que la communication intitulée «Une vision pour l'agriculture et l'alimentation» en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie ***et de la production de produits biologiques***» ***pour favoriser une plus grande cohérence entre les différents actes législatifs et permettre une amplification et une commercialisation plus efficaces des résultats de la recherche, du développement et de l'innovation***;

Or. en

Amendement 85
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire***, et recommande de mettre en œuvre un cadre stable, prévisible et équilibré en matière de propriété intellectuelle afin de protéger et de valoriser l'innovation biotechnologique et de faciliter l'accès au financement de manière à garantir un écosystème biotechnologique dynamique au sein de***

l'Union; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;

Or. ro

Amendement 86
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»; ***relève qu'un tel organe est nécessaire afin d'assurer la coordination, la cohérence et la complémentarité entre les directions générales concernées, telles que la DG GROW, la DG RTD et la DG SANTE; souligne l'importance des efforts visant à améliorer la cohérence et la coordination des politiques au niveau national;***

Or. en

Amendement 87
Sigrid Friis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, ***la communication intitulée «Une vision pour l'agriculture et l'alimentation», la révision de la politique agricole commune (PAC), la stratégie en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion ainsi que l'acte législatif en faveur de l'innovation,*** en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;

Or. en

Amendement 88
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; ***invite instamment la Commission à assurer la cohérence de toutes les initiatives et mesures législatives susceptibles d'avoir une incidence sur les***

innovations, les jeunes pousses et les entreprises dans le domaine de la biotechnologie; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;

Or. en

Amendement 89
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»***, qui devrait, dans le cadre de ses attributions, couvrir les questions éthiques, sociales et démocratiques liées au déploiement des biotechnologies;***

Or. en

Amendement 90
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»,	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire ***et des critères de référence environnementaux et de circularité clairs et intégrés dans toutes les stratégies***; appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»,

Or. en

Amendement 91
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; ***appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;***	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire;

Or. en

Amendement 92
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire; ***appelle de ses vœux la création, à la Commission, d'un organe de coordination unique, par exemple un «responsable de la biotechnologie»;***	2. recommande de rationaliser et d'harmoniser les initiatives actuelles et futures relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques, telles que la mise à jour de la stratégie de l'UE pour la bioéconomie ou la future stratégie européenne pour les sciences du vivant, en vue de renforcer ce secteur grâce à une compétence industrielle et de recherche-développement claire;

Or. en

Amendement 93
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite la Commission à intégrer la dimension de la bioéconomie bleue dans la proposition législative à venir sur la biotechnologie et à élaborer une feuille de route spécifique des biotechnologies marines dans les régions ultrapériphériques (RUP); est favorable à la création de centres régionaux d'excellence en biotechnologie marine dans les RUP, en étroite coordination avec les universités locales, les instituts de recherche et les petites et moyennes entreprises (PME); demande instamment,

en conséquence, la simplification et la stabilisation à long terme des instruments de financement de l'Union pour la recherche et l'innovation dans le domaine des biotechnologies marines, notamment dans le cadre d'Horizon Europe, d'InvestEU et du Fonds européen de développement régional; souligne, à cet égard, la nécessité d'adapter les cadres réglementaires européens aux réalités socio-économiques et écologiques spécifiques des régions ultrapériphériques, dans le plein respect du principe de subsidiarité et de la souveraineté maritime des États membres;

Or. en

Amendement 94
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite la Commission à veiller à ce que les initiatives législatives à venir aient une portée suffisamment large pour couvrir l'ensemble des secteurs concernés, et souligne en particulier que le futur acte législatif relatif aux biotechnologies devrait englober toute la gamme des applications de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 95
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. se félicite du lancement récent de la plateforme pour les biotechnologies et la production de produits biologiques destinée à guider et conseiller les entreprises pour les aider à s'adapter au cadre réglementaire en vigueur;

Or. en

Amendement 96
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance ***de cette industrie***; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur ***la charge réglementaire*** et de l'éventuelle nécessité ***de modifier*** la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; ***appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les*** différents cadres réglementaires;	3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance ***des industries appliquant ces technologies et processus de production***; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur ***les cadres réglementaires au sein de l'Union et dans les États membres*** et de l'éventuelle nécessité ***d'améliorer la mise en œuvre ou l'actualisation de*** la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; ***estime que certaines*** exigences ***pourraient être simplifiées dans l'ensemble des*** différents cadres réglementaires ***afin d'accélérer les procédures d'autorisation et l'accès au marché, tout en conservant une approche fondée sur les risques et sur les données scientifiques***; ***souligne que la simplification de la législation de l'Union ne doit pas porter atteinte aux droits fondamentaux ni créer d'incertitude***

réglementaire; estime qu'une simplification excessive pourrait avoir des répercussions négatives sur les normes environnementales et sociales;

Or. en

Amendement 97
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les différents cadres réglementaires;	3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les différents cadres réglementaires; ***souligne néanmoins qu'une telle simplification réglementaire ne doit en aucun cas se faire au détriment des règles bioéthiques des États membres;***

Or. en

Amendement 98
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les différents cadres réglementaires;	3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie***, y compris les obstacles à l'amélioration de l'autosuffisance de l'Union concernant les matières premières et composants essentiels***; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les différents cadres réglementaires;

Or. en

Amendement 99
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur	3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie ***à moyen et à long terme***; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de

la charge réglementaire et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les différents cadres réglementaires;	son étude sur la charge réglementaire et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques ***dans les meilleurs délais***; appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les différents cadres réglementaires;

Or. ro

Amendement 100
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire ***et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation*** relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; ***appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les différents*** cadres ***réglementaires***;	3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; ***rappelle qu'il n'existe pas de législation spécifique de l'Union régissant la biotechnologie et la production de produits biologiques et souligne l'importance du respect des compétences des États membres dans ce domaine, y compris leurs*** cadres ***éthiques et juridiques***;

Or. en

Amendement 101
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; ***appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les différents cadres réglementaires***;	3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie ***ainsi que le renforcement du principe de précaution dans ce contexte***; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques ***tout en respectant et en appliquant les normes environnementales et sociales***;

Or. en

Amendement 102
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent la croissance de cette industrie; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire et de l'éventuelle	3. demande à la Commission de présenter un rapport sur l'application de la législation actuelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques qui énumère les éventuels lacunes et obstacles réglementaires qui entravent ***anormalement*** la croissance de cette industrie***, en veillant au plein respect des obligations au titre du traité afin de garantir un haut degré de sécurité pour***

nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; ***appelle de ses vœux un train de mesures omnibus qui simplifie les exigences auxquelles est actuellement soumis le secteur par les différents cadres réglementaires;***

les citoyens et l'environnement; invite instamment la Commission à lui faire part des conclusions préliminaires de son étude sur la charge réglementaire et de l'éventuelle nécessité de modifier la législation relative à la biotechnologie et à la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 103
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Matej Tonin, Niels Flemming Hansen, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. demande à la Commission de fournir des orientations aux entreprises européennes de biotechnologie et de production de produits biologiques ainsi qu'aux États membres concernant les nouvelles possibilités et les limitations involontaires découlant du règlement pour une industrie «zéro net» ainsi que du nouveau pacte pour une industrie propre en matière d'autorisation, de financement et de création de plateformes correspondantes, par exemple via une mise à jour de la plateforme pour les biotechnologies et la production de produits biologiques récemment créée;

Or. en

Amendement 104
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite la Commission à réaliser une étude sur Horizon Europe, ainsi que sur les programmes de recherche et innovation précédents, mais toujours en cours, tels qu'Horizon 2020 et le septième programme-cadre, afin de recenser les bonnes pratiques en matière de financement de projets et d'analyser les cas où les investissements n'ont pas donné de résultats, dans le but de préparer de futures initiatives dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 105
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. souligne qu'une approche axée de manière disproportionnée sur l'impact environnemental, sans tenir compte des facteurs économiques et sociaux, a déjà été néfaste dans d'autres secteurs industriels; invite la Commission à réaliser une analyse d'impact bien conçue afin de veiller à ce que la nouvelle stratégie en matière de biotechnologies soit un moteur de croissance et d'innovation, plutôt qu'à l'origine d'obstacles indus;

Or. en

Amendement 106
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque ***et*** fondée sur les données scientifiques***, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques***;	4. demande à la Commission de rationaliser***, d'harmoniser*** et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque***,*** fondée sur les données scientifiques ***et examinée par des pairs pour maintenir le calendrier d'autorisation en dessous de l'année cible fixée***; ***demande la mise en place d'un processus de notification préalable dans les agences, le renforcement des services de conseil et d'assistance ainsi que des ressources humaines lorsque les délais ne sont pas respectés; souligne que le manque de personnel ou de capacités des administrations publiques pour traiter les autorisations reste un problème clé, et invite instamment les États membres à renforcer ces capacités; souligne l'importance d'une harmonisation solide à l'échelle de l'Union des procédures d'autorisation de mise sur le marché afin de permettre aux entreprises de commercialiser leurs produits d'origine biologique sans entrave dans tous les États membres et d'offrir aux entreprises l'accès à un véritable marché unique; souligne que le rapport Draghi conclut que les plateformes d'innovation dans l'Union n'atteignent pas une masse critique par rapport aux plateformes concurrentes américaines en raison de l'approche fragmentée de l'Union et de l'intérêt national des États membres à soutenir les champions locaux dans un paysage dispersé***;
	Or. en

Amendement 107

Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation ***des produits et*** des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, ***en mettant l'accent sur les exigences qui réduisent réellement les risques pour la santé et l'environnement et, le cas échéant, en tenant compte de la contribution aux objectifs de l'Union en matière de climat et de circularité,*** notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques; ***invite la Commission à veiller à ce que les agences concernées de l'Union disposent d'effectifs suffisants afin de renforcer leurs capacités, notamment en ce qui concerne la conduite des procédures d'autorisation dans les délais impartis;***

Or. en

Amendement 108
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de ***rationaliser et de simplifier*** les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au	4. demande à la Commission de ***réévaluer*** les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée

risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques; ***souligne que cette simplification ne doit pas être mise en œuvre de manière unilatérale, mais plutôt en étroite coordination avec les agences biomédicales nationales ou tout autre organisme institutionnel compétent en vertu des cadres juridiques propres à chaque État membre, dans le plein respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité;***

Or. en

Amendement 109
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de ***rationaliser et de simplifier*** les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	4. demande à la Commission de ***rendre*** les procédures d'autorisation ***plus efficientes*** des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en ***respectant les normes sociales et environnementales et en*** conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques; ***invite la Commission à doter les agences de l'Union actives dans le domaine de la biotechnologie de ressources suffisantes, notamment humaines et financières, afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs tâches et contrôler le respect des normes sociales et environnementales;***

Or. en

Amendement 110
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation ***des produits et*** des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques ***et, en outre, de tenir compte de l'incidence cumulée sur le secteur de la production de produits biologiques et l'approvisionnement en médicaments dans l'Union de la législation interdépendante dans les domaines chimique, environnemental et alimentaire***;

Or. en

Amendement 111
Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte	4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication ***pour les entreprises***, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, ***laquelle les***

du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	***mesures se limitent à des mesures qui réduisent réellement les risques pour la santé et l'environnement,*** notamment dans le contexte du réexamen prochain ***du règlement REACH et*** des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;

Or. en

Amendement 112
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	4. demande à la Commission de rationaliser ***de manière urgente*** et de simplifier les procédures d'autorisation ***et d'en réduire les délais, en particulier les délais d'autorisation*** des matériels de biotechnologie et de fabrication***, ainsi que l'adoption par le marché des solutions d'origine biologique***, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;

Or. en

Amendement 113
Eszter Lakos, Letizia Moratti

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments***, l'Agence européenne des médicaments*** et l'Agence européenne des produits chimiques;

Or. en

Amendement 114
Dimitris Tsiodras

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, ***tout au long de leur cycle de vie,*** tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;

Or. en

Amendement 115
Adam Jarubas

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments***, l'Agence européenne des médicaments*** et l'Agence européenne des produits chimiques;

Or. en

Amendement 116
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;	4. demande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation ***des produits et*** des matériels de biotechnologie et de fabrication, tout en conservant une approche proportionnée au risque et fondée sur les données scientifiques, notamment dans le contexte du réexamen prochain des agences de l'Union telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Agence européenne des produits chimiques;

Or. en

Amendement 117
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne la nécessité de mettre en place un système d'étiquetage des produits non alimentaires issus de la bioproduction dans le but d'informer correctement les consommateurs sur le contenu biosourcé d'un produit, d'accroître la sensibilisation du public et de faciliter le choix des produits concernés, et souligne qu'une augmentation rapide de la demande de bioproduits encouragera la commercialisation de solutions innovantes dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, tout en réduisant potentiellement les coûts de production et en accélérant l'entrée de nouveaux produits sur le marché;

Or. ro

Amendement 118
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande à la Commission de veiller à la simplification de la structure des comités de l'Agence européenne des médicaments (EMA) afin d'accélérer les évaluations réglementaires et de raccourcir les délais des procédures centralisées; souligne, dans ce contexte, qu'il convient de suivre les bonnes pratiques d'autres agences réglementaires de premier plan afin de garantir des procédures d'autorisation plus rapides et plus fluides sans compromettre la sécurité des patients;

Or. en

Amendement 119
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission à évaluer l'introduction d'une approche fondée sur les risques dans l'élaboration du nouvel acte législatif européen relatif aux biotechnologies afin d'accorder la flexibilité nécessaire en fonction du secteur et du type d'industrie biotechnologique, tout en maintenant les normes de qualité et de sécurité les plus élevées et en cohérence avec la bioéthique et la dignité humaine;

Or. en

Amendement 120
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. attire l'attention sur le fait que, pour réussir sur le marché, les bioproduits doivent prouver leur durabilité et démontrer que leur incidence sur l'environnement est moindre, par exemple, que celle des produits pétrochimiques, et souligne également la nécessité d'analyser le cycle de vie des bioproduits sur la base de critères communs au niveau européen, afin d'évaluer l'incidence des produits sur l'environnement;

Or. ro

Amendement 121
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; appelle de ses vœux ***un*** cadre commun applicable aux essais cliniques qui ***autorise*** l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ***ainsi que d'exposer les*** améliorations ***possibles***;	5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international***, en tenant dûment compte de la nécessité de prévoir des exceptions d'intérêt public et d'éviter les effets de verrouillage; reconnaît qu'il est nécessaire de garantir la transparence, le retour sur les investissements publics ainsi que des garanties contre la monopolisation dans le domaine des brevets liés à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; invite la Commission à examiner les possibilités de faciliter les essais cliniques transfrontières***; appelle de ses vœux ***la mise en place d'un*** cadre commun applicable aux essais cliniques qui ***permette*** l'utilisation de données probantes réelles***, lorsque celles-ci complètent les données issues d'essais cliniques et sont soumises à des normes scientifiques rigoureuses en matière de fiabilité,*** pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière***, y compris les défis liés à l'accès aux données ainsi qu'à la transparence et à l'utilisation responsable de celles-ci, et de proposer des*** améliorations ***en conséquence***;

Or. en

Amendement 122
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;	5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; ***souligne que le brevetage et le respect de la propriété intellectuelle doivent être limités au strict nécessaire pour assurer le développement durable du secteur, notamment afin de garantir le contrôle public des technologies d'intérêt public***; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;

Or. en

Amendement 123
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques	5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle ***(PI)***applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international***; estime qu'un cadre solide et adapté aux évolutions futures en***

qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;	***matière de PI est essentiel pour garantir que les avancées scientifiques se traduisent par des bienfaits concrets pour la société et l'environnement, par des chaînes d'approvisionnement résilientes et par une croissance économique durable***; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;

Or. en

Amendement 124
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; ***appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;***	5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international;

Or. en

Amendement 125

Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Christian Ehler, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;	5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles; ***souligne qu'il importe d'améliorer les règles de protection de la propriété intellectuelle afin de renforcer la compétitivité et l'autonomie de l'Union;***

Or. en

Amendement 126
Letizia Moratti

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant	5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques ***afin de concevoir des procédures d'autorisation rationalisées dans tous les***

appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;

États membres, de manière à réduire au minimum la charge administrative et les retards, et qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;

Or. en

Amendement 127
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le développement ***de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques*** requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; ***appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;***	5. rappelle que le développement ***de produits innovants dans les secteurs industriel, pharmaceutique et agricole de l'Union*** requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets ***en matière de biotechnologie, de production de produits biologiques et de sciences du vivant*** qui soient uniformes***, prévisibles*** et compétitives sur le plan international***, et souligne que les exigences en matière de partage des données ne doivent pas compromettre la protection de ces innovations***; ***souligne qu'il est important, pour la compétitivité et l'autonomie de l'Union, d'améliorer les taux de brevetage dans les domaines de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;***

Or. en

Amendement 128
Adam Jarubas

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;	5. rappelle que le développement de l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques requiert des règles de protection de la propriété intellectuelle applicables aux brevets qui soient uniformes et compétitives sur le plan international; appelle de ses vœux un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies***, à savoir les nouveaux antimicrobiens tels que les bactériophages***; demande à la Commission de présenter la situation en la matière ainsi que d'exposer les améliorations possibles;

Or. en

Amendement 129
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne qu'un système de propriété intellectuelle cohérent et prévisible peut favoriser l'innovation et l'autonomie stratégique de l'Europe, protéger les technologies de pointe, récompenser les investissements à long terme et soutenir la recherche à haut risque; constate que les certificats complémentaires de protection jouent un rôle crucial dans ce contexte en compensant la longueur des procédures réglementaires d'autorisation dans le domaine des sciences du vivant; estime que la réforme en cours de ces certificats doit aboutir à une procédure centralisée, efficace et transparente, notamment en s'alignant sur le système de brevet unitaire, afin de réduire la fragmentation

et de garantir un degré suffisant de sécurité juridique pour les innovateurs dans tous les États membres; fait observer que les initiatives en matière de biotechnologie de source ouverte créent de nouvelles possibilités d'innovation accessible et communautaire;

Or. en

Amendement 130
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. prend acte du niveau élevé de protection des données à caractère personnel dans l'Union grâce à des actes législatifs tels que le règlement général sur la protection des données (RGPD); invite néanmoins la Commission européenne à réaliser une analyse afin de cerner les lacunes ou les failles susceptibles de présenter un risque pour les données médicales et génomiques des Européens, et ce afin d'empêcher que ces données ne se retrouvent dans des pays tiers; invite parallèlement la Commission à déterminer si la législation actuelle peut constituer un obstacle à l'innovation dans le marché intérieur, en vue de trouver des solutions appropriées;

Or. en

Amendement 131
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne l'importance stratégique pour l'Union de disposer d'un écosystème biotechnologique solide dans le domaine de la santé afin de soutenir la recherche et le développement, la production et l'accès des patients à des médicaments innovants; met en exergue que les procédés biotechnologiques peuvent être utilisés pour produire des principes actifs pharmaceutiques et des intrants essentiels à la production de médicaments innovants et non protégés par un brevet; demande la mise en place d'un cadre commun applicable aux essais cliniques qui autorise l'utilisation de données probantes réelles pour les thérapies faisant appel aux biotechnologies et invite la Commission à présenter la situation actuelle à cet égard ainsi que les améliorations possibles;

Or. en

Amendement 132
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. rappelle la nécessité d'évaluer régulièrement les tendances en matière d'investissements dans la recherche et développement et la production par rapport à d'autres grands marchés et de veiller à ce que les principaux moteurs des investissements soient suffisamment attractifs pour maintenir la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 133
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple;	***supprimé***

Or. en

Amendement 134
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple;	6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques ***(telles que celles utilisant des microorganismes génétiquement modifiés)***, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple; ***souligne l'importance de veiller à ce que la politique de l'Union tienne compte des évolutions technologiques et scientifiques afin de préserver la compétitivité de l'Union à***

l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 135
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple;	6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple; ***souligne qu'il importe de veiller à ce que les cadres réglementaires de l'Union suivent les progrès scientifiques et technologiques;***

Or. en

Amendement 136
Letizia Moratti

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies	6. ***souligne l'importance d'attirer des activités de recherche et développement dans le domaine des technologies innovantes dans l'Union;*** recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la

puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple;	production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple ***et adapté aux évolutions futures***;

Or. en

Amendement 137
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé***, mais*** souple;	6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé ***qui bénéficie d'un cadre réglementaire*** souple ***lequel, à son tour, favorise le développement et l'innovation sûre et éthique***;

Or. en

Amendement 138
Adam Jarubas

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. recommande d'utiliser la prochaine	6. recommande d'utiliser la prochaine

génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple;	génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques ***(à savoir les applications de portée clinique et industrielle des bactériophages)***, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple;

Or. en

Amendement 139
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple;	6. recommande d'utiliser la prochaine génération de sas réglementaires pour évaluer les perspectives qu'offrent les applications émergentes des biotechnologies et de la production de produits biologiques, ainsi que les effets spécifiques de ces applications, en veillant à ce que les nouvelles technologies puissent faire l'objet d'essais dans un environnement réglementaire contrôlé, mais souple***, qui respecte les principes bioéthiques et la dignité humaine***;

Or. en

Amendement 140
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande à la Commission de prendre des mesures immédiates et décisives pour accélérer les processus d'autorisation des produits biotechnologiques et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 141
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. suggère l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière de bioéconomie;

Or. en

Amendement 142
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. invite la Commission à présenter une stratégie actualisée en matière de bioéconomie, qui tienne compte des défis actuels et renforce la dimension industrielle de la bioéconomie et ses liens avec la biotechnologie et la production de produits biologiques, en encourageant le développement et la production de matériaux, de produits et de solutions d'origine biologique qui soient durables et innovants et présentent une forte valeur

ajoutée, afin de contribuer à la compétitivité et à l'autonomie stratégique de l'Union;

Or. en

Amendement 143
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. demande la mise en place d'une procédure accélérée spécifique pour l'autorisation des produits biotechnologiques déjà approuvés par des organismes de réglementation fiables dans des pays partageant les mêmes valeurs que l'Union, notamment, mais sans pour autant s'y limiter, la Norvège, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon, l'Australie et la Suisse;

Or. en

Amendement 144
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. recommande l'élaboration d'une stratégie visant à soutenir les entreprises actives dans le domaine de la biotechnologie qui passent du régime dit «du bac à sable réglementaire» à un accès complet au marché; demande que cette stratégie comprenne, sans pour autant s'y limiter, des mécanismes de soutien

financier, une aide en matière de réglementation et des orientations relatives au respect de la législation de l'Union;

Or. en

Amendement 145
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quinquies. demande à la Commission de simplifier les exigences applicables en matière d'étiquetage et de garantir des conditions de marché équitables entre les produits biotechnologiques et les autres produits, notamment en matière de commercialisation et de publicité, et ce sans pour autant mettre en péril la sécurité des consommateurs;

Or. en

Amendement 146
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne la nécessité de rendre compte des particularités des bioproduits et des bioprocessus dans le cadre de la législation relative aux produits chimiques et à l'environnement en ce qui concerne les produits pétrochimiques;	7. souligne la nécessité de rendre compte des particularités des bioproduits et des bioprocessus dans le cadre de la législation relative aux produits chimiques et à l'environnement en ce qui concerne les produits pétrochimiques***, et invite la Commission à réviser la législation de l'Union susceptible d'avoir une incidence***

sur le secteur afin de recenser les obstacles potentiels à l'industrie et de procéder aux modifications ou abrogations nécessaires, y compris celles découlant du pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 147
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne la nécessité de rendre compte des particularités des bioproduits et des bioprocessus dans le cadre de la législation relative aux produits chimiques et à l'environnement en ce qui concerne les produits pétrochimiques;	7. souligne la nécessité de rendre compte des particularités des bioproduits et des bioprocessus dans le cadre de la législation relative aux produits chimiques et à l'environnement en ce qui concerne les produits pétrochimiques***, ainsi que la nécessité d'appliquer des mesures de protection adéquates aux processus de production des bioproduits afin d'éviter les accidents de toute nature ayant des effets néfastes à moyen et long terme sur la population et l'environnement***;

Or. ro

Amendement 148
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne la nécessité de rendre compte des particularités des bioproduits et des bioprocessus ***dans le cadre de la législation relative aux produits chimiques et à l'environnement en ce qui***	7. souligne la nécessité de rendre compte des particularités des bioproduits et des bioprocessus ***et se félicite de la proposition d'adoption d'un acte législatif européen relatif aux biotechnologies pour***

concerne les produits pétrochimiques;	***en rendre compte, tout en veillant à ce que la réglementation spécifique n'entraîne pas d'externalités environnementales involontaires, telles que des répercussions sur le cycle du carbone et de l'eau, la déforestation, la perte de biodiversité ou la dégradation des sols due à une production intensive de biomasse***;

Or. en

Amendement 149
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne la nécessité de rendre compte des particularités des bioproduits et des bioprocessus dans le cadre de la législation relative aux produits chimiques et à l'environnement en ce qui concerne les produits pétrochimiques;	7. ***demande que les cadres réglementaires de l'Union soient adaptés afin d'opérer une distinction entre les produits d'origine fossile, d'une part, et les particularités des produits durables d'origine biologique, d'autre part;*** souligne la nécessité de rendre compte des particularités ***du carbone biogène,*** des bioproduits et des bioprocessus dans le cadre de la législation relative aux produits chimiques***, aux matériaux*** et à l'environnement en ce qui concerne les produits pétrochimiques;

Or. en

Amendement 150
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que l'expansion effective de la biotechnologie et de la production de

produits biologiques en Europe dépend d'une bioéconomie solide et compétitive; souligne que, lors de la prochaine révision de la stratégie en matière de bioéconomie, il sera important de dégager les secteurs et les produits clés, en définissant des voies claires pour soutenir leur développement et renforcer les entreprises actives dans ces domaines;

Or. en

Amendement 151
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que l'on ne saurait courir le risque d'interdire des composants essentiels tels que les enzymes ou les bactéries lactiques et autres microorganismes, ou de décourager indûment le recours à ces composants en raison d'une réglementation européenne principalement conçue pour les substances pétrochimiques et synthétiques, à l'instar du règlement REACH;

Or. en

Amendement 152
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. reconnaît le rôle clé que joue la biomasse primaire dans la production de

produits chimiques; rappelle, à cet égard, qu'il importe d'adopter une approche neutre du point de vue de la technologie en ce qui concerne la disponibilité de la biomasse, fondée sur une analyse solide, et ce dans le but d'améliorer l'accès aux matières premières et leur utilisation, ainsi que de tirer parti des chaînes d'approvisionnement internationales;

Or. en

Amendement 153
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***s'inquiète du fait que*** l'interprétation que fait la Banque européenne d'investissement du critère de durabilité au titre du cadre d'alignement sur l'accord de Paris ***puisse se traduire par le refus de financements pour des*** matériaux biosourcés ***et des*** projets ***relevant de la bioéconomie***; demande à la Commission ***d'examiner les*** définitions en conséquence et de ***faire appliquer*** des interprétations favorables à la biotechnologie et à la production de produits biologiques;	8. ***se félicite de*** l'interprétation que fait la Banque européenne d'investissement du critère de durabilité au titre du cadre d'alignement sur l'accord de Paris ***comme un moyen idéal pour garantir un accès au financement pour les*** matériaux biosourcés ***les plus durables et les*** projets ***ayant une incidence moindre sur l'environnement par rapport, à titre d'exemple, aux produits pétrochimiques, pour garantir ce faisant leur succès sur le marché et éviter qu'ils ne deviennent des actifs échoués ou ne donnent lieu à des dépenses inefficaces***; demande à la Commission ***d'effectuer un suivi des*** définitions en conséquence et de ***parvenir à*** des interprétations favorables à la biotechnologie et à la production de produits biologiques ***qui soient claires, durables et circulaires***; ***souligne que le rapport d'Enrico Letta demande que les particularités de la deeptech soient reconnues; demande donc à la Banque européenne d'investissement de proposer des instruments de réduction des risques pour la deeptech, et plus particulièrement***

pour la biotechnologie, afin d'augmenter les capitaux patients;

Or. en

Amendement 154
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'inquiète du fait que l'interprétation que fait la Banque européenne d'investissement du critère de durabilité au titre du cadre d'alignement sur l'accord de Paris puisse se traduire par le refus de financements pour des matériaux biosourcés et des projets relevant de la bioéconomie; demande à la Commission d'examiner les définitions en conséquence et de faire appliquer des interprétations favorables à la biotechnologie et à la production de produits biologiques;	8. s'inquiète du fait que l'interprétation que fait la Banque européenne d'investissement du critère de durabilité au titre du cadre d'alignement sur l'accord de Paris puisse se traduire par le refus de financements pour des matériaux biosourcés et des projets relevant de la bioéconomie; demande à la Commission d'examiner les définitions en conséquence et de faire appliquer des interprétations favorables à la biotechnologie et à la production de produits biologiques; ***invite en outre la Banque européenne d'investissement (BEI) à améliorer la sensibilisation, le soutien consultatif et l'information sur les instruments et les possibilités de financement destinés aux projets éligibles dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en particulier ceux des PME et des jeunes pousses;***

Or. en

Amendement 155
Dimitris Tsiodras

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s’inquiète du fait que l’interprétation que fait la Banque européenne d’investissement du critère de durabilité au titre du cadre d’alignement sur l’accord de Paris puisse se traduire par le refus de financements pour des matériaux biosourcés et des projets relevant de la bioéconomie; demande à la Commission d’examiner les définitions en conséquence et de faire appliquer des interprétations favorables à la biotechnologie et à la production de produits biologiques;	8. s’inquiète du fait que l’interprétation que fait la Banque européenne d’investissement du critère de durabilité au titre du cadre d’alignement sur l’accord de Paris puisse se traduire par le refus de financements pour des matériaux biosourcés et des projets relevant de la bioéconomie; ***précise, de même, que l’interprétation restrictive du terme «innovation» peut entraver l’accès aux aides d’État pour les innovations portant sur des solutions non protégées par un brevet;*** demande à la Commission d’examiner les définitions en conséquence et de faire appliquer des interprétations favorables à la biotechnologie et à la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 156
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***s’inquiète du fait que l’interprétation que fait*** la Banque européenne d’investissement ***du critère de durabilité au titre du cadre d’alignement sur*** l’accord de Paris ***puisse se traduire par le refus de financements pour des matériaux biosourcés et des projets relevant de la bioéconomie***; demande à la Commission d’examiner les définitions en conséquence et de faire appliquer des interprétations favorables à la biotechnologie et à la production de produits biologiques;	8. ***souligne que l’accès au financement public, y compris aux facilités de*** la Banque européenne d’investissement***, devrait être accordé exclusivement aux projets et aux entreprises qui respectent les objectifs de*** l’accord de Paris; demande à la Commission d’examiner les définitions en conséquence et de faire appliquer des interprétations favorables à la biotechnologie et à la production de produits biologiques***, conformément à l’accord de Paris***;

Or. en

Amendement 157
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met en avant le bénéfice des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO2 de l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés;	9. met en avant le bénéfice des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO2 de l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés; ***estime qu'en vue d'accélérer la substitution des matières premières d'origine fossile, il convient d'encourager plus avant en Europe la demande du marché et l'adoption par ce dernier de produits biosourcés durables; estime que d'autres matières premières, telles que la biomasse durable, les déchets recyclés et le CO_2 capté à partir de sources biogéniques, pourraient plutôt être utilisées dans la fabrication de polymères, de plastiques, de solvants, de peintures, de détergents, de cosmétiques et de produits pharmaceutiques, et ainsi contribuer à la réduction des émissions, à l'utilisation efficace des ressources et à l'autonomie stratégique; rappelle, dans ce contexte, l'engagement souscrit en vertu de la boussole pour la compétitivité visant l'élaboration de politiques qui consistent à récompenser les précurseurs; attend en outre avec intérêt l'analyse d'impact de la Commission concernant la faisabilité des exigences en matière de contenu biosourcé dans des catégories de produits spécifiques et dans les marchés publics; estime qu'il conviendrait de garantir des critères de durabilité cohérents et adéquats pour la biomasse;***

Or. en

Amendement 158
Katri Kulmuni, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met en avant le bénéfice des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO2 de l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés;	9. met en avant le bénéfice des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO_2 de l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés***, dans le cadre desquelles les produits biosourcés devraient être privilégiés***; ***souligne également l'importance de l'application correcte de la méthode de l'empreinte environnementale de produit (EEP) (en utilisant systématiquement la méthode de comptabilisation -1/+1), afin de fournir une compréhension claire de la différence réelle entre les empreintes carbone des produits dérivés de la biomasse et celles des produits dérivés de combustibles fossiles tout au long de leur cycle de vie, pour encourager ainsi la réutilisation, le recyclage et l'allongement de la durée de vie des produits;***

Or. en

Amendement 159
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met en avant ***le bénéfice des*** bioproduits et ***des*** bioprocessus ***ainsi que leur contribution aux*** objectifs ***de réduction des émissions de CO2 de***	9. met en avant ***que les*** bioproduits et ***les*** bioprocessus ***pourraient contribuer à la réalisation des*** objectifs ***climatiques de l'Union, lorsque les économies réalisées***

l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés;	***tout au long de leur cycle de vie, y compris l'approvisionnement en matières premières, la production, la distribution et le traitement en fin de vie, sont prises en considération dans*** les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés***, et invite la Commission à décourager les pratiques d'écoblanchiment en améliorant l'étiquetage écologique et l'information des consommateurs***;

Or. en

Amendement 160
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met en avant le bénéfice des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO2 de l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés;	9. met en avant le bénéfice des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO2 de l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés; ***appelle à exploiter pleinement le potentiel des biotechnologies industrielles, énergétiques, environnementales et urbaines, ainsi que des technologies de capture et de valorisation du carbone, afin de promouvoir une voie vers la décarbonation fondée sur l'innovation et l'efficacité;***

Or. en

Amendement 161

Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met en avant le bénéfice des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO2 de l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés;	9. met en avant le bénéfice des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO_2 de l'Union, que doivent refléter***, compte tenu de leur potentiel d'amélioration de la durabilité et de réduction de l'empreinte environnementale,*** les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés, ***comme cela est déjà le cas à l'échelon régional***;

Or. en

Amendement 162
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met en avant le bénéfice des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO2 de l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés;	9. met en avant le bénéfice ***potentiel*** des bioproduits et des bioprocessus ainsi que leur contribution aux objectifs de réduction des émissions de CO2 de l'Union, que doivent refléter les analyses du cycle de vie de ces bioproduits et bioprocessus, les informations destinées aux consommateurs et les passations de marchés;

Or. en

Amendement 163

Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que la bioéconomie européenne doit être centrée sur la durabilité et la circularité, des facteurs qui guideront le renouvellement des industries européennes à moyen et à long terme, la modernisation des systèmes européens de production primaire, la protection de l'environnement, et qui permettront l'enrichissement de la biodiversité;

Or. ro

Amendement 164
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale***, en ce qui concerne*** la commercialisation ***rapide*** de biotechnologies ***alimentaires, que des dégustations à un stade précoce sont une condition importante;***	10. signale ***que la société et l'économie peuvent tirer profit d'une accélération de la recherche et de*** la commercialisation de biotechnologies***, et invite dès lors la Commission à définir des voies rapides et sûres pour l'accès au marché des produits susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs politiques de l'Union***; ***invite la Commission à examiner les bonnes pratiques des États membres qui ont mis en place des «bacs à sable réglementaires» portant sur les procédures d'autorisation préalable à la mise sur le marché, et à garantir en permanence la traçabilité et l'étiquetage des produits;***

Or. en

Amendement 165
Paolo Borchia, Raffaele Stancanelli, Silvia Sardone, Isabella Tovaglieri, Auke Zijlstra, Pascale Piera, Margarita de la Pisa Carrión, Barbara Bonte

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale***, en ce qui concerne*** la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires***, que des dégustations à un stade précoce sont une condition importante***;	10. signale ***que, compte tenu de*** la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires***, il est indispensable de mener des études cliniques et précliniques et d'évaluer correctement les aspects sociaux, éthiques, économiques, environnementaux et culturels de l'innovation alimentaire***; ***estime que le fait de mener des études cliniques et précliniques constitue une condition préalable fondamentale, tout comme une évaluation adéquate des aspects sociaux, éthiques, économiques, environnementaux et culturels de l'innovation alimentaire;***

Or. en

Amendement 166
Sigrid Friis

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale***, en ce qui concerne la commercialisation rapide de biotechnologies*** alimentaires***,*** que des dégustations à un stade précoce ***sont une condition importante***;	10. signale ***qu'en vue de mieux rationaliser les voies réglementaires et permettre une mise sur le marché plus efficace des produits biotechnologiques*** alimentaires***, il est indispensable de mettre en place des «bacs à sable réglementaires» examinant les procédures d'autorisation préalable à la mise sur le marché, telles*** que des dégustations à un

	stade précoce ***et des consultations confidentielles et spécifiques à chaque dossier avant la soumission desdits dossiers aux autorités de sécurité alimentaire***;

Or. en

Amendement 167
Morten Løkkegaard, Sigrid Friis, Christophe Grudler, Jeannette Baljeu, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale, en ce qui concerne la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires, que des dégustations à un stade précoce sont une condition importante;	10. ***souligne qu'il est nécessaire de maximiser le potentiel du système de biotechnologie alimentaire, tout en maintenant des niveaux élevés de sécurité environnementale, alimentaire et des consommateurs;*** signale, en ce qui concerne la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires, que des dégustations à un stade précoce sont une condition importante;

Or. en

Amendement 168
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale, en ce qui concerne la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires, que des dégustations à un stade précoce sont une condition importante;	10. signale, en ce qui concerne la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires, que des dégustations à un stade précoce sont une condition importante; ***rappelle qu'il est nécessaire de respecter le principe de précaution dans le cadre de la production***

et de la commercialisation des biotechnologies alimentaires;

Or. en

Amendement 169
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale, en ce qui concerne la commercialisation ***rapide*** de biotechnologies alimentaires, que ***des dégustations à un stade précoce sont une condition importante***;	10. signale, en ce qui concerne la commercialisation de biotechnologies alimentaires, que ***des études cliniques et précliniques constituent une condition préalable fondamentale, tout comme une évaluation appropriée des aspects sociaux, éthiques, économiques, environnementaux et culturels de l'innovation alimentaire***;

Or. en

Amendement 170
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale, en ce qui concerne la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires, que des dégustations à un stade précoce sont une condition importante;	10. ***souligne l'importance de procédures réglementaires appropriées pour les biotechnologies alimentaires;*** signale, en ce qui concerne la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires, que des dégustations à un stade précoce sont une condition importante;

Or. en

Amendement 171
Letizia Moratti

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale***, en ce qui concerne*** la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires***, que des dégustations à un stade précoce sont une condition importante***;	10. signale ***que des études cliniques et précliniques approfondies constituent une condition préalable essentielle à*** la commercialisation rapide de biotechnologies alimentaires;

Or. en

Amendement 172
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne qu'un cadre favorable et fondé sur les données scientifiques pour les végétaux obtenus par certaines nouvelles techniques génomiques constitue une étape importante pour le développement et l'adoption de cette technologie afin de soutenir l'agriculture de l'Union;

Or. en

Amendement 173
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut remédier aux	11. souligne qu'il faut remédier aux

risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable;	risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable; ***demande donc la mise en place d'un cadre de gouvernance éthique solide, comprenant l'instauration de normes européennes obligatoires pour le contrôle de l'achat d'acides nucléiques synthétiques et d'équipements de synthèse de laboratoire, y compris des systèmes permettant de vérifier l'identité de l'acheteur et d'évaluer l'objet et la sécurité de la commande; demande à la Commission de collaborer avec l'industrie et la société civile afin d'élaborer de telles normes de contrôle; estime que le contrôle devrait être obligatoire et constituer une condition préalable à l'octroi de tout financement de la part de l'Union; demande une coopération internationale renforcée afin de soutenir d'urgence l'élaboration de normes internationales en matière de contrôle;***

Or. en

Amendement 174
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur	11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur

utilisation, aient lieu de façon responsable;	utilisation, aient lieu de façon responsable; ***demande la création d'un registre européen de biosécurité pour l'ADN synthétique et les outils de génie génétique, afin d'améliorer la transparence et les mécanismes d'évaluation des risques; souligne l'importance de l'autonomie stratégique de l'Union dans les chaînes d'approvisionnement biotechnologiques, en veillant à ce que les intrants et l'expertise essentiels à la production de produits biologiques demeurent sur le territoire européen; demande instamment une coopération internationale renforcée en matière de normes de biosécurité, afin de garantir que les entreprises biotechnologiques établies dans l'Union respectent les meilleures pratiques à l'échelle mondiale tout en restant compétitives;***

Or. en

Amendement 175
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable;	11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable; ***rappelle que les considérations relatives à la biosécurité doivent également englober les risques bioéthiques liés à l'intervention humaine dans les systèmes vivants, notamment ceux liés à la***

manipulation du matériel génétique, à la recherche sur les embryons et à la modification germinale; demande une évaluation objective et fondée sur des données probantes des avantages potentiels associés aux nouvelles techniques génomiques (NTG);

Or. en

Amendement 176
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques***, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux*** matériels biologiques***, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable***;	11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique ***et de santé publique*** en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques***; insiste sur la nécessité d'un traitement éthique des*** matériels biologiques***, en particulier ceux d'origine humaine. estime que les gamètes et les embryons humains ne doivent jamais être traités comme des intrants industriels et doivent être protégés par des garanties juridiques solides; demande que des orientations claires soient adoptées au niveau de l'Union afin de garantir le respect de la dignité, du consentement éclairé et des droits individuels, tout en respectant pleinement les principes de subsidiarité et de précaution en matière de bioéthique***;

Or. en

Amendement 177
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne ***qu'il faut remédier aux*** risques en matière de sûreté biologique ***en même temps qu'innover*** dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques***, en veillant*** à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable;	11. souligne ***que les*** risques en matière de sûreté biologique ***sont une réalité à laquelle il convient de remédier*** dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques***; invite la Commission à veiller*** à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon ***éthique et*** responsable***, en appliquant pleinement le principe de précaution***; ***souligne qu'il est nécessaire de procéder à des évaluations appropriées avant d'autoriser l'accès au marché, en accordant une attention particulière aux rejets potentiels dans l'environnement;***

Or. en

Amendement 178
Adam Jarubas

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable;	11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable; ***souligne que les technologies bactériophages, en particulier les variantes modifiées ou synthétiques, doivent être intégrées dans les cadres de l'Union à double usage, dans la***

surveillance de la biosécurité et dans les infrastructures de préparation aux pandémies et aux menaces biologiques;

Or. en

Amendement 179
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable;	11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable; ***invite la Commission à veiller à ce que les données sensibles soient protégées de manière adéquate et conformément à la législation de l'Union en matière de protection des données;***

Or. en

Amendement 180
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que	11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique***, y compris aux préoccupations d'ordre éthique,*** en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la

l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable;	production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable; ***souligne la nécessité de respecter pleinement le principe de précaution dans ce contexte;***

Or. en

Amendement 181
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon responsable;	11. souligne qu'il faut remédier aux risques en matière de sûreté biologique en même temps qu'innover dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en veillant à ce que l'accès aux outils de biologie synthétique, aux technologies de modification génétique et aux matériels biologiques, ainsi que leur utilisation, aient lieu de façon ***éthique et*** responsable***, en tenant compte de la nécessité d'un suivi pour évaluer leur incidence à moyen et long terme***;

Or. en

Amendement 182
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite la Commission à veiller à ce que la

proposition législative sur les biotechnologies soit conforme aux principes consacrés dans la Charte des droits fondamentaux, tels que le respect de la vie et la protection de la dignité humaine, et à garantir que tous les efforts déployés dans les domaines de l'innovation et de la simplification réglementaire restent compatibles avec les normes les plus élevées en matière de dignité humaine et de santé publique; souligne que toute mesure restrictive adoptée par un État membre pour des raisons bioéthiques, qu'elle concerne l'utilisation du génie génétique, de la biologie synthétique ou la manipulation de matériel biologique sensible, ne doit pas être considérée comme un obstacle à l'intégration du marché intérieur ou au développement industriel, mais plutôt comme l'expression légitime d'une identité constitutionnelle nationale, de l'ordre public et de choix éthiques souverains, conformément au droit de l'Union et au principe de subsidiarité; est favorable à une approche réglementaire fondée sur le principe de précaution et l'engagement en faveur de normes éthiques élevées, contrairement aux cadres axés sur les produits et l'innovation observés aux États-Unis et à l'environnement réglementaire évolutif et dirigé par l'État en Chine;

Or. en

Amendement 183
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. demande à la Commission de préparer une étude sur une réglementation relative aux matériels

biologiques; invite instamment la Commission à présenter une communication actualisée et un plan d'action sur les risques NRBC, en particulier en ce qui concerne le bioterrorisme et les risques biologiques;

Or. en

Amendement 184
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé;	12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières***, telles que la biomasse durable, et de composants essentiels, tels que les enzymes,*** à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé; ***estime qu'il convient d'accorder une attention particulière à l'autosuffisance et au développement des chaînes de valeur et de la production des matières premières dans l'Union; estime en outre que les partenariats stratégiques et la coopération avec les pays tiers sont importants pour garantir l'accès aux matières premières essentielles et aux matières premières durables;***

Or. en

Amendement 185
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé;	12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières ***issues de sources durables*** à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques***, tout en maintenant des normes élevées en matière de sécurité et d'éthique, dans le respect des limites planétaires; souligne que les meilleures matières premières sont les déchets, en particulier les produits biosourcés, biodégradables et compostables, car ils présentent une incidence minimale sur la biodiversité et favorisent la circularité; demande une évaluation appropriée de l'incidence de l'utilisation des matières premières sur le climat, la biodiversité et la sécurité alimentaire, en tenant dûment compte des solutions à faible incidence sur les changements indirects d'affectation des sols***; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé;

Or. en

Amendement 186
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve ***suffisante*** de matières premières à destination des	12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve ***compétitive, stable et fiable*** de matières premières à

entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé;	destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé; ***souligne l'importance des partenariats stratégiques avec des pays partageant les mêmes valeurs afin de garantir l'accès aux matières premières essentielles et aux matières premières durables nécessaires à la croissance des industries biotechnologiques et de la production de produits biologiques dans l'Union;***

Or. en

Amendement 187
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé;	12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé; ***souligne l'importance des partenariats stratégiques avec des pays partageant les mêmes valeurs afin de garantir l'accès aux matières premières et aux composants nécessaires à la croissance des industries biotechnologiques et de la production de produits biologiques dans l'Union;***

Or. en

Amendement 188
Dimitris Tsiodras

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé;	12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques***, ainsi que d'une compréhension approfondie des dépendances, des produits de départ et des plateformes technologiques***; demande que ***les lacunes et*** les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé;

Or. en

Amendement 189
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé;	12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières***, de composants, d'équipements et de matériel*** à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur,

préservé;

Or. en

Amendement 190
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne qu'il est essentiel, pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de disposer d'une réserve suffisante de matières premières à destination des entreprises de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande que les éventuels risques soient surveillés et que dans le même temps, les données sensibles soient protégées et le fonctionnement du marché intérieur, préservé;	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 191
Niels Flemming Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que, dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu, l'Union doit tirer pleinement parti des biotechnologies et de la production de produits biologiques pour renforcer son autonomie stratégique, réduire sa dépendance envers les pays tiers et améliorer la sécurité alimentaire; souligne que les systèmes alimentaires biosourcés peuvent contribuer à rendre

les économies locales plus résilientes en diversifiant les sources de revenus, tout en nécessitant généralement moins de ressources naturelles, en générant moins de pollution et en étant moins vulnérables aux perturbations liées au climat;

Or. en

Amendement 192
Sigrid Friis

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que l'Union devrait maximiser les bienfaits de la biotechnologie et de la production de produits biologiques pour garantir la sécurité alimentaire et réduire sa dépendance envers les pays tiers; souligne, en outre, que les aliments d'origine biologique, en particulier les aliments d'origine végétale, nécessitent généralement moins de ressources (par exemple, en matière de terres et d'eau), sont plus respectueux de l'environnement et du climat et sont moins sensibles au changement climatique;

Or. en

Amendement 193
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à intégrer le principe des contrôles de voisinage dans

la législation existante et future relative au secteur des biotechnologies afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises biotechnologiques européennes en concurrence au niveau international et de tirer des enseignements des bonnes pratiques appliquées en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 194
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne la nécessité de stimuler la demande du marché et l'adoption par ce dernier des produits biosourcés en Europe afin d'accroître la croissance et la compétitivité du secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques dans l'Union;

Or. en

Amendement 195
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie	13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie

et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et à un déploiement industriel;

et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et à un déploiement industriel; ***souligne qu'une stratégie industrielle bien articulée nécessite le soutien de l'État pour encourager le développement du secteur de recherche et développement, et demande la mise en place d'un réseau d'installations de production bio-industrielle pré-commerciale en Europe afin de permettre aux chercheurs et aux créateurs d'entreprises d'accéder aux infrastructures; demande que la priorité soit donnée aux initiatives qui suivent le modèle du CERN, qui consiste à créer des studios de jeunes pousses au sein des instituts de recherche, à l'instar du programme Cyclotron Road basé à Berkeley;***

Or. en

Amendement 196
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et à un déploiement industriel;	13. ***constate que l'amplification et la commercialisation des résultats de la recherche demeurent une difficulté majeure en Europe;*** signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et à un déploiement industriel; ***demande une politique commune de l'Union et des investissements stratégiques dans les infrastructures technologiques afin de faciliter l'application à grande échelle de***

prototypes et l'intensification de l'adoption par le marché de solutions technologiques innovantes; demande, dans ce contexte, la mise en place d'un projet pilote d'infrastructure technologique pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, essentiel pour l'application à grande échelle des innovations;

Or. en

Amendement 197
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et à un déploiement industriel;	13. ***rappelle le rôle clé joué par les instituts de recherche publics et les universités dans l'acquisition des connaissances nécessaires au développement des biotechnologies; souligne que les avancées scientifiques réalisées dans ce contexte, ainsi que leur application commerciale potentielle, doivent rester dans le domaine public;*** signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et à un déploiement industriel;

Or. en

Amendement 198
Adam Jarubas

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et à un déploiement industriel;	13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et à un déploiement industriel; ***recommande, à cet égard, la mise en place d'une infrastructure coordonnée de biobanques à l'échelle de l'Union, par exemple pour les phages et le réseau de banques génomiques de la gamme d'hôtes, afin de permettre un accès évolutif, sûr et contrôlé sur le plan de la qualité aux préparations à base de phages dans les secteurs de la santé, de la médecine vétérinaire et de l'environnement;***

Or. en

Amendement 199
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et à un déploiement industriel;	13. signale qu'il est impératif d'améliorer ***la collaboration public-privé et*** le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et à un déploiement industriel***, ainsi que de favoriser la création de foyers biotechnologiques européens compétitifs***; ***invite la Commission à envisager, en plus***

des financements existants, des financements supplémentaires de l'Union pour les universités à fort taux de transfert technologique et d'essaimage;

Or. en

Amendement 200
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et à un déploiement industriel;	13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et à un déploiement industriel; ***souligne que l'innovation ne peut pas être uniquement motivée par des avantages économiques à court terme et que l'innovation dans le domaine des biotechnologies devrait être encouragée par une approche ascendante dans le cadre d'un programme-cadre indépendant en faveur de la recherche et de l'innovation;***

Or. en

Amendement 201
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu'il est impératif	13. signale qu'il est impératif

d’améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l’industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l’Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et à un déploiement industriel;

d’améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l’industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l’Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et à un déploiement industriel ***dans l’Union, tout en empêchant les pays tiers d’exploiter les publications européennes qui, en raison d’un financement insuffisant et de la charge réglementaire, ne peuvent être développées dans l’Union***;

Or. en

Amendement 202
Eszter Lakos, Letizia Moratti

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu’il est impératif d’améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l’industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l’Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et à un déploiement industriel;	13. signale qu’il est impératif d’améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l’industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l’Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et à un déploiement industriel; ***invite, dans ce contexte, la Commission à soutenir les universités présentant un fort taux de transfert de technologies et d’essaimage;***

Or. en

Amendement 203
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et ***à un*** déploiement industriel;	13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire***, la recherche*** et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et ***au*** déploiement industriel ***de meilleures solutions au niveau européen dans les meilleurs délais***;

Or. ro

Amendement 204
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***application*** commerciales et à un déploiement industriel;	13. signale qu'il est impératif d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire et l'industrie ***ainsi que la collaboration public-privé*** pour garantir que les recherches en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques financées par l'Union donnent lieu à des ***applications*** commerciales et à un déploiement industriel;

Or. en

Amendement 205
Morten Løkkegaard, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à favoriser la création de plateformes de recherche de pointe dans le domaine des biotechnologies afin de stimuler l'innovation et la collaboration entre le monde universitaire, l'industrie et le capital-risque;

Or. en

Amendement 206
Adam Jarubas

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne l'importance d'une infrastructure sécurisée et normalisée pour garantir une application clinique responsable, l'intégration de la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et la préparation à la production de produits biologiques dans les situations d'urgence;

Or. en

Amendement 207
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne qu'il est nécessaire de disposer d'installations d'essais physiques solides dans le secteur des biotechnologies afin de stimuler l'innovation et de favoriser la production et l'accès au

marché pour les PME et les jeunes pousses;

Or. en

Amendement 208
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne ***la nécessité de diminuer les prix de l'énergie et de faciliter la procédure de validation d'ensembles*** industriels de grande taille ***dotés de*** bioréacteurs ***à grande capacité***;	14. souligne ***que l'accès à une énergie abordable pour tous, comme le propose le plan d'action pour une énergie abordable, profitera également au secteur des biotechnologies***; ***estime qu'il est important de veiller à ce que les procédures d'autorisation soient rapides, en particulier pour les ensembles*** industriels de grande taille ***tels que les*** bioréacteurs; ***se félicite de l'accélération de la dernière révision de la directive sur les énergies renouvelables, qui vient rationaliser et simplifier les procédures d'octroi d'autorisations pour les projets dans le domaine des énergies renouvelables, et invite les États membres à mettre en œuvre les dispositions correspondantes dans les meilleurs délais;***

Or. en

Amendement 209
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de ***diminuer***	14. souligne la nécessité de ***garantir***

les prix de l'énergie et de faciliter la procédure de validation d'ensembles industriels de grande taille dotés de bioréacteurs à grande capacité;	***l'accès à une énergie abordable et compétitive pour les opérateurs du secteur des biotechnologies et de la production de produits biologiques, compte tenu de la forte intensité énergétique des processus de production biologique à grande échelle; invite la Commission et les États membres à rationaliser et à coordonner les procédures d'autorisation et de validation des installations industrielles utilisant des*** bioréacteurs à grande capacité***, afin de réduire les retards administratifs et de favoriser le déploiement d'infrastructures de production de produits biologiques dans toute l'Union***;

Or. en

Amendement 210
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de diminuer les prix de l'énergie et de faciliter la procédure de validation d'ensembles industriels de grande taille dotés de bioréacteurs à grande capacité;	14. souligne la nécessité de diminuer les prix de l'énergie et de faciliter la procédure de validation d'ensembles industriels de grande taille dotés de bioréacteurs à grande capacité***, nécessaires pour franchir le seuil de rentabilité, qui présentent en outre des risques élevés en matière de construction et d'exploitation***;

Or. en

Amendement 211
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de diminuer les prix de l'énergie ***et de faciliter la procédure de validation d'ensembles industriels de grande taille dotés de bioréacteurs à grande capacité***;	14. souligne la nécessité de diminuer les prix de l'énergie;

Or. en

Amendement 212
Anthony Smith

Proposition de résolution
Point 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité de diminuer les prix de l'énergie ***et de faciliter la procédure de validation d'ensembles industriels de grande taille dotés de bioréacteurs à grande capacité***;	14. souligne la nécessité de diminuer les prix de l'énergie***; demande la suppression progressive des biocarburants***;

Or. en

Amendement 213
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences entrepreneuriales;	15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences entrepreneuriales; ***demande une collaboration entre l'industrie, la recherche et la société civile, ainsi que l'instauration de nouvelles mesures visant à accroître les investissements et à mettre l'accent sur l'enseignement et la***

formation professionnelle dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, afin de créer et de maintenir des emplois de haute qualité dans ce secteur et dans toute l'Union; estime qu'il est nécessaire d'accroître les investissements et de mettre davantage l'accent sur l'enseignement des STIM dans l'enseignement secondaire et tertiaire, ainsi que de sensibiliser davantage la population aux possibilités de carrière dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques afin d'attirer des talents, en particulier davantage de filles et de femmes, vers ce secteur;

Or. en

Amendement 214
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences entrepreneuriales;	15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences entrepreneuriales; ***demande que les travailleurs aient droit à une formation pendant leurs heures de travail et sans frais; demande le plein respect de normes strictes en matière de santé et de sécurité au travail, en particulier sur les lieux de travail présentant des risques biologiques; souligne que de bonnes conditions de travail, des salaires décents, le respect des conventions collectives et le droit à l'affiliation à des organisations syndicales sont essentiels pour attirer une main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur;***

Or. en

Amendement 215
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences entrepreneuriales;	15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et ***de soutenir et*** de promouvoir les compétences entrepreneuriales***, ainsi que la nécessité d'adapter les programmes d'enseignement traditionnels, la formation à moyen et long terme et la reconversion professionnelle à l'évolution rapide du secteur de la biotechnologie afin de répondre au besoin de personnel spécialisé et d'éviter une éventuelle pénurie sur le marché du travail dans ce domaine***;

Or. ro

Amendement 216
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences entrepreneuriales;	15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences entrepreneuriales; ***invite la Commission à examiner les bonnes pratiques pour favoriser la formation et le perfectionnement dans les domaines de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, en encourageant la***

	collaboration au sein du secteur et en proposant des programmes ciblés dans des domaines tels que la conformité réglementaire, l'assurance qualité et l'ingénierie des processus;

Or. en

Amendement 217
Dimitris Tsiodras

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité de ***disposer*** d'une main-d'œuvre ***européenne*** qualifiée ***dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences entrepreneuriales***;	15. souligne la nécessité de ***prendre des mesures concrètes pour garantir le développement continu*** d'une main-d'œuvre qualifiée ***et diversifiée dans tous les États membres de l'Union, notamment en créant des centres de compétences fournissant expertise et compétences, en mettant en œuvre des mesures de formation spécifiques telles que le renforcement des compétences et la reconversion des travailleurs, et en encourageant les initiatives de formation publiques-privées***;

Or. en

Amendement 218
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences	15. souligne la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre européenne qualifiée dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques et de promouvoir les compétences

entrepreneuriales;	entrepreneuriales***, en collaboration avec l'industrie***; ***demande de réévaluer le potentiel de la coopération entre l'Union et les États-Unis dans le cadre du conseil du commerce et de l'économie et, le cas échéant, d'attirer des chercheurs américains dans l'Union;***

Or. en

Amendement 219
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que des personnes hautement qualifiées sont aujourd'hui disponibles sur le marché du travail en raison des licenciements et des restructurations opérés dans les pays tiers ou de l'instabilité politique et des mauvaises décisions de gestion qui découragent le recrutement dans certaines régions du monde; salue l'union des compétences proposée par la Commission de même que son intention de présenter la stratégie en matière de visas, d'étendre les programmes Marie Curie et Erasmus+ et de mettre en place des centres tête de ligne juridiques, qui visent tous à favoriser l'arrivée des meilleurs talents, notamment des étudiants, des chercheurs et des travailleurs qualifiés issus de pays tiers; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre des cadres juridiques existants, tels que la directive sur la carte bleue, la directive sur les étudiants et les chercheurs et la directive relative au statut de résident de longue durée, qui garantissent tous le droit à la mobilité des ressortissants de pays tiers; invite, à cet égard, la Commission à s'appuyer sur

l'initiative relative au réservoir de talents de l'UE, ainsi que sur des procédures de délivrance de visas rapides et simplifiées, en collaboration avec les États membres, afin de garantir le recrutement efficace des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés, dont les talents sont nécessaires pour favoriser le développement de la société numérique;

Or. en

Amendement 220
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission, conformément aux recommandations des rapports Draghi et Letta, à contribuer à la création d'un environnement attractif pour les entreprises, propice à la création d'emplois de qualité, afin d'éviter la fuite des cerveaux et d'attirer les talents issus de pays tiers;

Or. en

Amendement 221
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***appelle à achever d'urgence l'union des marchés des capitaux afin d'attirer les investisseurs institutionnels, dont le capital-risque, les fonds de pension et le capital-investissement, vers l'industrie de la biotechnologie et de la***	16. signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

production de produits biologiques;
signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 222
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. appelle à achever d'urgence l'union des marchés des capitaux afin d'attirer les investisseurs institutionnels, dont le capital-risque, les fonds de pension et le capital-investissement, vers l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	16. appelle à achever d'urgence l'union des marchés des capitaux afin d'attirer les investisseurs institutionnels, dont le capital-risque, les fonds de pension et le capital-investissement, vers l'industrie ***à relativement haut risque*** de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; ***appelle à un soutien spécifique aux PME, aux jeunes pousses et aux entreprises en expansion afin de leur permettre d'être compétitives à l'échelle mondiale et d'accéder aux financements nécessaires à leur expansion;*** signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 223
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. appelle à achever d'urgence l'union des marchés des capitaux afin d'attirer les investisseurs institutionnels, dont le capital-risque***, les fonds de pension*** et le capital-investissement, vers l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	16. appelle à achever d'urgence l'union des marchés des capitaux afin d'attirer les investisseurs institutionnels, dont le capital-risque et le capital-investissement, vers l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; ***souligne que les incitations fiscales en faveur de l'innovation et de la recherche et développement jouent un rôle clé dans les décisions d'investissement et qu'une approche plus uniforme de l'Union est donc nécessaire;***

Or. en

Amendement 224
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. appelle à achever d'urgence l'union des marchés des capitaux afin d'attirer les investisseurs institutionnels, dont le capital-risque, les fonds de pension et le capital-investissement, vers l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	16. appelle à achever d'urgence l'union des marchés des capitaux afin d'attirer les investisseurs institutionnels, dont le capital-risque, les fonds de pension et le capital-investissement, vers l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; ***souligne que le coût de l'échec dans l'Union doit être réduit***

afin d'attirer des investissements dans le capital à grande échelle;

Or. en

Amendement 225
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***appelle à achever d'urgence l'union*** des marchés des capitaux afin d'attirer les investisseurs institutionnels, dont le capital-risque, les fonds de pension et le capital-investissement, vers l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	16. ***constate que la réalisation de l'union*** des marchés des capitaux ***n'est pas encore achevée; demande à la Commission d'étudier des mesures telles que la simplification et la réduction des formalités administratives*** afin d'attirer les investisseurs institutionnels, dont le capital-risque, les fonds de pension et le capital-investissement, vers l'industrie de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; signale qu'il est impératif de réduire les obstacles aux investissements transfrontières afin de faciliter les investissements dans les applications industrielles de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 226
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. demande instamment à la Commission d'introduire des appels et des sources de financement spécifiques pour

les jeunes pousses actives dans le domaine de la biotechnologie dans le cadre d'Horizon Europe; demande que ces programmes ciblent spécifiquement les entreprises en phase de démarrage, qui sont encore loin d'être prêtes à entrer sur le marché et sont souvent confrontées aux défaillances du marché; souligne que le secteur des biotechnologies souffre d'un taux élevé de déperdition au stade précoce de l'innovation et que les subventions, les garanties et les prêts devraient continuer à être accordés uniquement à des projets excellents, capables de démontrer une forte valeur scientifique;

Or. en

Amendement 227
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. constate que la plupart des jeunes pousses innovantes sont rachetées par de grands laboratoires; demande à la Commission d'étudier les obstacles qui empêchent d'autres stratégies de sortie, telles que les introductions en bourse, pour les nouvelles entreprises innovantes qui souhaitent se développer dans l'Union;

Or. en

Amendement 228
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. souligne que, pour stimuler la demande de produits biosourcés durables au détriment des produits pétrochimiques, les marchés publics devraient privilégier les critères de qualité et de durabilité dans les procédures d'attribution, tout en introduisant des quotas spécifiques pour les jeunes pousses afin d'encourager leur participation aux marchés publics et à la sous-traitance;

Or. en

Amendement 229
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques;*** demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	17. demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; ***rappelle que toute aide publique aux entités privées du secteur doit être subordonné au respect de conditions sociales strictes, notamment le respect des conventions collectives, de bonnes conditions de travail et de salaires décents; souligne que les entreprises qui reçoivent des financements publics ne doivent pas être autorisées à distribuer des dividendes excessifs, à recourir à des paradis fiscaux ou à procéder à des licenciements pour motif économique, et***

qu'elles doivent rembourser les financements publics reçus en cas de non-respect de leurs obligations; rappelle que les entreprises qui ne respectent pas le droit du travail et les réglementations en matière de santé et de sécurité ne devraient pas pouvoir bénéficier de subventions publiques directes et devraient être exclues des procédures de passation de marchés publics;

Or. en

Amendement 230
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques ***et pour augmenter les chances que la propriété intellectuelle dans le domaine des biotechnologies reste en Europe***; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; ***demande le lancement d'un projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) en matière de biotechnologie afin de permettre la***

production en masse de produits chimiques, de matériaux et d'aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale d'origine biologique, dans le but de réduire les risques liés aux investissements importants dans les premiers déploiements industriels;

Or. en

Amendement 231
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; ***souligne que le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques en Europe se caractérise par une forte concentration de petites et moyennes entreprises (PME), contrairement aux structures d'entreprise plus consolidées observées aux États-Unis et en Chine;*** demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 232
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; ***souligne que les PME actives dans les domaines de la biotechnologie et de la production de produits biologiques sont essentielles afin de permettre à l'Union de jouer un rôle de premier plan en matière d'innovation, mais qu'elles sont confrontées à des obstacles disproportionnés pour obtenir des capitaux;*** appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 233
Eszter Lakos, Letizia Moratti

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques; ***invite la Commission à soutenir les plateformes biotechnologiques existantes et nouvelles dans toute l'Union;***

Or. en

Amendement 234
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», ***sont capitales*** pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits	17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», ***revêtent une importance notable*** pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production

biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques ***à haut risque***; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	de produits biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques ***susceptibles d'avoir une forte incidence positive***; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 235
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;	17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande instamment le renforcement d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production de produits biologiques à haut risque ***financier***; appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques;

Or. en

Amendement 236
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande ***instamment*** le renforcement ***d'instruments d'investissement tels que le programme InvestEU, afin de soutenir les projets de biotechnologie et de production*** de produits biologiques ***à haut risque***; ***appelle de ses vœux une initiative de financement des PME spécialement destinée à soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion dans le secteur de la biotechnologie et de la production de produits biologiques***;	17. relève que les partenariats public-privé et les stratégies d'investissement de l'Union axées sur des missions, telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire», sont capitales pour réduire les risques que présente l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques; demande le renforcement ***et une meilleure promotion des instruments existants de l'Union qui favorisent la recherche et le développement de produits biosourcés et les capacités de production*** de produits biologiques***, en veillant à ce que les financements soient orientés vers une innovation sûre, éthique et socialement responsable***;

Or. en

Amendement 237
Adam Jarubas

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande la mise en place d'initiatives de financement, de procédures administratives, de facilités et d'un soutien spécifiques aux PME, adaptés à leurs capacités d'adaptation, afin de soutenir les entreprises actives

dans le domaine de la thérapie par les bactériophages et de la production de produits biologiques; recommande que les technologies basées sur les phages soient explicitement incluses dans les instruments de financement de l'innovation de l'Union et bénéficient de protections de la propriété intellectuelle adaptées et d'incitations à l'entrée sur le marché, en particulier dans les domaines des besoins médicaux non satisfaits et de la résistance aux antimicrobiens;

Or. en

Amendement 238
Sigrid Friis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite la Commission à inclure les biotechnologies alimentaires et la production de produits biologiques alimentaire parmi les secteurs énumérés dans l'acte délégué relatif à la taxonomie de l'Union afin d'encourager les investissements de taille dans ces entreprises et de soutenir les efforts de l'Union visant à élargir les investissements durables;

Or. en

Amendement 239
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

17 bis. recommande de dialoguer avec la société civile et les citoyens sur la nature, les bienfaits et les changements liés à l'augmentation du nombre de produits, processus et services issus de la biotechnologie et de la production de produits biologiques sur le marché européen afin d'améliorer leur acceptation par le public;

Or. en

Amendement 240
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. constate qu'il convient de renforcer davantage la sensibilisation et l'acceptation par le public dans l'Union de la biotechnologie et des produits issus de la biotechnologie; souligne l'importance de la collaboration entre l'industrie, le monde universitaire et la société civile dans ce contexte;

Or. en

Amendement 241
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite la Commission à ajouter les biotechnologies et la production de produits biologiques à la liste des secteurs couverts par l'acte délégué relatif à la taxonomie de l'Union, ce qui permettrait

de réorienter des investissements significatifs vers les entreprises actives dans le domaine de la biotechnologie;

Or. en

Amendement 242
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à ***coordonner*** l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques***, afin de remédier*** aux disparités en matière d'excellence;	18. ***souligne que, bien que l'Europe excelle dans le domaine de l'innovation en matière de processus, elle continue à rencontrer des difficultés pour traduire ces innovations en solutions industrielles et en produits commercialement viables;*** signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à ***associer toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les États membres, les instituts de recherche, les universités, les acteurs industriels, les investisseurs et les agences d'innovation, afin de coordonner*** l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques***, dans le double objectif de remédier*** aux disparités en matière ***d'innovation et*** d'excellence ***de l'Union et de remédier à l'absence actuelle d'infrastructures de production de produits biologiques à grande échelle capables de rivaliser avec celles mises en place aux États-Unis et en Chine***;

Or. en

Amendement 243
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;	18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; demande ***le renforcement de la collaboration paneuropéenne et de la mise en commun des connaissances et des ressources, notamment en mobilisant des fonds publics et des investissements privés pour relever les défis sociétaux complexes qui se posent***; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence***, de développement et d'innovation***;

Or. en

Amendement 244
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une	18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une

approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;	approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence; ***souligne que la biotechnologie industrielle et environnementale, la biotechnologie marine, la biotechnologie en matière de santé et la biotechnologie agroalimentaire doivent toutes bénéficier d'une aide ciblée, telle que celle prévue par Horizon Europe et le programme-cadre;***

Or. en

Amendement 245
Dimitris Tsiodras

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;	18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; ***reconnaît, de même, que le secteur de la recherche et développement de produits non protégé par un brevet bénéficie d'un soutien inadéquat et est indûment complexe;*** appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques ***tout au long du cycle de vie des produits et des innovations***, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;

Or. en

Amendement 246
Carlo Ciccioli

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;	18. ***rappelle le rôle des programmes-cadres, tels qu'Horizon Europe, dans la promotion de l'excellence scientifique, du développement technologique et de l'innovation;*** signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;

Or. en

Amendement 247
Eszter Lakos, Letizia Moratti

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;	18. ***rappelle le rôle des programmes-cadres, tels qu'Horizon Europe, dans la promotion de l'excellence scientifique, du développement technologique et de l'innovation;*** signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement

public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;

Or. en

Amendement 248
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;	18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, ***dans l'intérêt des citoyens européens et de leurs besoins,*** afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;

Or. en

Amendement 249
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se	18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se

traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière ***d'excellence***;	traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière ***d'innovation et de parvenir à une commercialisation fructueuse***;

Or. en

Amendement 250
Margarita de la Pisa Carrión, Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Pascale Piera

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;	18. signale que les systèmes publics européens de financement de la recherche-développement restent complexes et insuffisamment coordonnés ***et suivis***, ce qui se traduit par des doublons et par un manque d'efficacité; appelle de ses vœux une approche, à l'échelle de l'Union, consistant à coordonner l'investissement public en recherche-développement pour la biotechnologie et la production de produits biologiques, afin de remédier aux disparités en matière d'excellence;

Or. en

Amendement 251
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	18 bis. souligne l'importance de la protection unitaire conférée par un brevet qui permet de simplifier la procédure et d'accroître la protection par brevet au niveau européen, des prix plus abordables pour les inventeurs (particuliers, entreprises et organismes de recherche), mais aussi le règlement des litiges dans ce domaine pour les États membres de l'Union participants, et encourage les États membres qui n'ont pas encore adhéré au système de brevet unitaire à le faire dès que possible afin de stimuler la recherche, le développement et l'investissement dans l'innovation, contribuant ainsi à stimuler la croissance économique au sein de l'Union;
	Or. ro

Amendement 252
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. réitère son appel à doubler le budget de l'Union consacré à la recherche et à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % du produit intérieur brut européen à la recherche-développement d'ici à 2030; demande que le «principe d'innovation» constitue systématiquement un principe intersectoriel pour tous les financements octroyés par l'Union;	19. ***souligne le rôle des programmes-cadres tels que le programme actuel Horizon Europe dans la promotion de l'excellence scientifique, du développement technologique et de l'innovation;*** réitère son appel à doubler le budget de l'Union consacré à la recherche et à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % du produit intérieur brut européen à la recherche-développement d'ici à 2030; demande que le «principe d'innovation» constitue systématiquement un principe intersectoriel pour tous les financements octroyés par l'Union; ***regrette que les investissements privés européens dans la recherche, le développement et l'innovation sont à la traîne par rapport à ceux d'autres grandes économies telles que la Chine et***

	les États-Unis; demande davantage d'investissements privés dans la recherche, le développement et l'innovation afin de compléter les fonds publics et de remédier aux disparités en matière d'innovation par rapport aux concurrents de l'Union; constate que l'amplification et la commercialisation des résultats de la recherche demeurent une difficulté majeure en Europe;

Or. en

Amendement 253
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. réitère son appel à doubler le budget de l'Union consacré à la recherche et à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % du produit intérieur brut européen à la recherche-développement d'ici à 2030; demande que le «principe d'innovation» constitue systématiquement un principe intersectoriel pour tous les financements octroyés par l'Union;	19. réitère son appel à doubler le budget de l'Union consacré à la recherche et à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % du produit intérieur brut européen à la recherche-développement d'ici à 2030; demande que le «principe d'innovation» constitue systématiquement un principe intersectoriel pour tous les financements octroyés par l'Union; ***insiste néanmoins sur le fait que, en raison de sa nature sensible, le secteur des biotechnologies nécessite également un principe d'évaluation éthique des risques afin de garantir un équilibre entre innovation et compétitivité, la liberté de recherche, le respect de la dignité humaine et la protection des populations;***

Or. en

Amendement 254
Letizia Moratti

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. réitère son appel à doubler le budget de l'Union consacré à la recherche et à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % du produit intérieur brut européen à la recherche-développement d'ici à 2030; demande que le «principe d'innovation» constitue systématiquement un principe intersectoriel pour tous les financements octroyés par l'Union;	19. réitère son appel à doubler le budget de l'Union consacré à la recherche et à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % du produit intérieur brut européen à la recherche-développement d'ici à 2030; demande que le «principe d'innovation» constitue systématiquement un principe intersectoriel pour tous les financements octroyés par l'Union; ***appelle à la création d'un cadre qui favorise les investissements dans le capital et encourage les partenariats public-privé et promeut les centres de recherche;***

Or. en

Amendement 255
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. réitère son appel à doubler le budget de l'Union consacré à la recherche et à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % du produit intérieur brut européen à la recherche-développement d'ici à 2030; demande que le «principe d'innovation» constitue systématiquement un principe intersectoriel pour tous les financements octroyés par l'Union;	19. réitère son appel à doubler le budget de l'Union consacré à la recherche et à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % du produit intérieur brut européen à la recherche-développement d'ici à 2030; demande que le «principe d'innovation» constitue systématiquement un principe ***de précaution*** intersectoriel pour tous les financements octroyés par l'Union;

Or. en

Amendement 256
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. relève le rôle croissant de la biologie synthétique, de la bioinformatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; invite la Commission à intégrer l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle;	20. relève le rôle croissant de la biologie synthétique, de la bio-informatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; ***estime que l'utilisation éthique de l'IA, de la bio-informatique et de la biologie synthétique est essentielle pour instaurer un climat de confiance et permettre à la société dans son ensemble de tirer profit de ces technologies; invite les entreprises biotechnologiques et les chercheurs de ce domaine à utiliser uniquement des modèles d'IA avancés ayant fait l'objet de solides évaluations de sécurité externes; demande aux entreprises qui intègrent des systèmes d'IA, en particulier dans le secteur des biotechnologies de la santé, de donner la priorité à la confidentialité et à la sécurité des données, ainsi qu'à la transparence, à la responsabilité et à l'équité dans leurs algorithmes d'IA;*** invite la Commission à intégrer l'innovation ***éthique*** en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle***, en fixant des règles claires, cohérentes et fondées sur les risques régissant l'utilisation de l'IA dans la recherche scientifique et la production***;

Or. en

Amendement 257
Julie Rechagneux, Barbara Bonte, Margarita de la Pisa Carrión, Aleksandar Nikolic, Pascale Piera, Mélanie Disdier

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. relève le rôle croissant de la biologie synthétique, de la bio-informatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; invite la Commission à intégrer l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle;	20. relève le rôle croissant de la biologie synthétique, de la bio-informatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; invite la Commission à intégrer l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle; ***invite la Commission à veiller à ce que les stratégies de l'Union en matière de numérique et d'intelligence artificielle intègrent pleinement les besoins et les possibilités spécifiques liés à l'innovation dans le domaine de la biotechnologie et de la production de produits biologiques, y compris en ce qui concerne la gouvernance des données, le calcul à haute performance et la transparence des algorithmes dans les domaines de la santé et des sciences du vivant;***

Or. en

Amendement 258
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. relève le rôle croissant de la biologie synthétique, de la bio-informatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; invite la Commission à intégrer l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle;	20. relève le rôle croissant de la biologie synthétique, de la bio-informatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; invite la Commission à intégrer l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle***, tout en veillant à ce que les implications éthiques de la biologie synthétique, de la***

bio-informatique et des applications biotechnologiques fondées sur l'IA soient pleinement prises en considération et réglementées de manière appropriée, dans le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine;

Or. en

Amendement 259
Hildegard Bentele, Christian Ehler, Niels Flemming Hansen, Matej Tonin, Andrea Wechsler

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. relève le rôle croissant de la biologie synthétique, de la bio-informatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; invite la Commission à intégrer l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle;	20. relève le rôle croissant de la biologie synthétique, de la bio-informatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; invite la Commission à intégrer l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle***, en garantissant l'interopérabilité entre les infrastructures de données relatives à la biotechnologie et à la production de produits biologiques et les plateformes de découverte fondées sur l'IA***;

Or. en

Amendement 260
Morten Løkkegaard, Jeannette Baljeu, Yvan Verougstraete, Christophe Grudler, Oihane Agirregoitia Martínez, Olivier Chastel, Katri Kulmuni, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*

20. relève le rôle croissant de la biologie synthétique, de la bio-informatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; invite la Commission à intégrer l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle;	20. relève le rôle croissant ***des données,*** de la biologie synthétique, de la bio-informatique et de la recherche en biotechnologie, qui est révolutionnaire et se fonde sur l'intelligence artificielle; invite la Commission à intégrer l'innovation en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques aux stratégies de l'Union relatives au numérique et à l'intelligence artificielle;

Or. en

Amendement 261
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que les futures stratégies de l'Union en matière de biotechnologie et de production de produits biologiques doivent être fondées sur la justice environnementale, l'équité intergénérationnelle et des garanties solides dans l'intérêt public, en assurant un contrôle démocratique et la participation des citoyens aux processus décisionnels;

Or. en

Amendement 262
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. constate que les capacités de l'IA sont subordonnées à l'utilisation efficace

des données; estime que la création d'espaces de données industrielles pour la biotechnologie et la production de produits biologiques et l'adoption de normes relatives aux données biologiques sont importantes pour un partage efficace des données;

Or. en

Amendement 263
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. reconnaît que, si les systèmes d'IA et l'informatique quantique peuvent considérablement accélérer la recherche et déboucher sur de nouvelles innovations, permettant ainsi de mieux concevoir les systèmes biologiques sur le plan informatique et de disposer de moyens plus rapides pour manipuler l'ADN et le génome des organismes, ils peuvent également réduire les obstacles à la lutte contre les menaces biologiques; demande dès lors la mise en place d'un cadre de gouvernance solide pour faire face à ces menaces;

Or. en

Amendement 264
Eero Heinäluoma, Bruno Tobback

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. déplore que la récente faillite d'une société spécialisée dans la

généalogie entraîne la vente des informations génétiques de 15 millions de personnes, sans le consentement préalable des personnes concernées;

Or. en